Nations Unies S/PV.4090



Conseil de sécurité

Provisoire

Cinquante-cinquième année

4090e séance
Mardi 18 janvier 2000, à 10 heures
New York

Président :	M. Holbrooke	(États-Unis d'Amérique)
Membres :	Argentine	M. Listre
	Bangladesh	M. Chowdhury
	Canada	M. Fowler
	Chine	M. Shen Guofang
	Fédération de Russie	M. Lavrov
	France	M. Dejammet
	Jamaïque	Mlle Durrant
	Mali	M. Ouane
	Malaisie	M. Hasmy
	Namibie	M. Andjaba
	Pays-Bas	M. van Walsum
	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	Sir Jeremy Greenstock
	Tunisie	M. Ben Mustapha
	Ukraine	M. Yel'chenko

Ordre du jour

La situation en Angola

00-24513 (F)

La séance est ouverte à 10 h 35.

Le Président (*parle en anglais*) : Je présente toutes mes excuses pour ce retard, qui a été occasionné essentiellement par une conversation avec le Président Chiluba au sujet des activités du Conseil de la semaine prochaine concernant la République démocratique du Congo.

Étant donné que nous manquons de temps, je tiens à faire observer que le Conseil tiendra, aujourd'hui à 15 heures, des consultations officieuses non prévues en vue d'examiner une autre question urgente dont le Conseil est saisi. Je demande donc à tout le monde — je dis bien à tout le monde — de ne pas perdre de vue que nous commençons avec 35 minutes de retard et que nous devons examiner une question importante cet après-midi. Certains parmi nous ont également des obligations importantes à l'heure du déjeuner en raison du départ de notre estimé collègue de la Chine. J'espère que tout le monde prendra cela en considération.

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

La situation en Angola

Le Président (*parle en anglais*) : J'informe les membres du Conseil que j'ai reçu du représentant de l'Angola une lettre dans laquelle il demande à être invité à participer au débat sur la question inscrite à l'ordre du jour du Conseil. Suivant la pratique établie, je propose, avec l'assentiment du Conseil, d'inviter ce représentant à participer au débat, sans droit de vote, conformément aux dispositions pertinentes de la Charte et à l'article 37 du Règlement intérieur provisoire du Conseil.

En l'absence d'objection, il en est ainsi décidé.

Au nom du Conseil, je souhaite la bienvenue au Vice-Ministre des relations extérieures de l'Angola, M. Georges Chicoti.

Sur l'invitation du Président, M. Chicoti (Angola) prend place à la table du Conseil.

Le Président (*parle en anglais*) : Conformément à l'accord auquel il est parvenu lors de ses consultations préalables et en l'absence d'objection, je considère que le Conseil de sécurité décide, au titre de l'article 39 de son Règlement intérieur provisoire, d'inviter M. Kieran Prendergast, Secrétaire général adjoint aux affaires politiques.

En l'absence d'objection, il en est ainsi décidé.

J'invite M. Prendergast à prendre place à la table du Conseil.

Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à son ordre du jour. Le Conseil de sécurité se réunit conformément à l'accord auquel il est parvenu lors de ses consultations préalables.

Les membres du Conseil sont saisis du rapport du Secrétaire général sur le Bureau des Nations Unies en Angola (BNUA), document S/2000/23.

Nous allons d'abord entendre une présentation du rapport faite par le Secrétaire général adjoint aux affaires politiques, M. Prendergast. Nous passerons ensuite directement au rapport de l'Ambassadeur Fowler du Canada, qui préside le Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 864 (1993), avant de donner la parole au Vice-Ministre de l'Angola. La discussion sera ensuite ouverte. Là encore, je demande à tous d'être aussi brefs que possible.

Je donne la parole au Secrétaire général adjoint aux affaires politiques, M. Kieran Prendergast.

M. Prendergast (*parle en anglais*) : J'ai le plaisir de présenter au Conseil le rapport du Secrétaire général, contenu dans le document S/2000/23.

Dans son rapport, le Secrétaire général examine la situation politique, militaire et humanitaire en Angola et souligne le fait que l'absence de dialogue politique et la reprise de combats violents ont aggravé une situation humanitaire déjà inquiétante. Le Secrétaire général fait également observer que la situation s'est détériorée davantage parce que les combats ont gagné la Zambie et la Namibie voisines, ce qui a entraîné une arrivée massive de réfugiés angolais des deux côtés de ces régions frontalières.

La situation humanitaire est très critique. On estime que près de 4 millions de personnes, soit un tiers de la population, ont été touchées par la guerre en Angola. Près de 2 millions de personnes sont déplacées à l'intérieur du pays et on relève des niveaux élevés de malnutrition à la fois parmi la population restée sur place et parmi les personnes déplacées. En outre, on ne sait toujours rien de la situation humanitaire, certainement précaire, d'un autre tiers de la population angolaise vivant dans des régions inaccessibles.

Le Secrétaire général est vivement préoccupé par les souffrances infligées à la population et la destruction des biens et des infrastructures en Angola, un pays si richement doté de ressources naturelles et d'un immense potentiel de développement. L'extension de l'administration de l'État dans les provinces permettra d'acheminer l'aide humanitaire aux populations dont les conditions de vie exactes sont inconnues mais qui sont sans doute très difficiles. L'amélioration des conditions dans ces régions est un défi lancé tant au Gouvernement angolais qu'à la communauté internationale.

Les taux de malnutrition ont considérablement augmenté dans les zones touchées par le conflit. Quarante-deux pour cent des enfants de moins de 5 ans ont un poids très inférieur ou modérément inférieur à la normale et s'ils survivent, ces enfants auront probablement de graves problèmes de santé au cours de leur vie. L'expérience montre que les taux de malnutrition augmenteront étant donné que la saison des pluies ne fera qu'aggraver la pénurie des stocks alimentaires déjà très bas.

Le déminage revêt une importance décisive pour permettre la reprise des activités agricoles et commerciales dans des conditions de sécurité, la réinstallation provisoire des personnes déplacées et le retour des réfugiés dans les zones agricoles. Le risque toujours croissant d'accidents dus à des mines et d'embuscades représente en outre un obstacle considérable pour les opérations humanitaires. Tandis que certains donateurs ont suspendu leur aide aux activités de déminage à cause du reminage, le manque d'appui à ces activités fait que des personnes innocentes sont blessées et que l'accès aux terres cultivables est bloqué.

En dépit des efforts redoublés de l'ONU et d'autres organisations à vocation humanitaire et de développement, l'absence de sécurité, les embuscades et les attaques par des éléments armés ont considérablement limité les efforts de secours de la communauté internationale. Le reminage des routes et des campagnes vient s'ajouter aux dangers que courent les populations civiles et les travailleurs humanitaires. Ces derniers ne sont pas à l'abri dans ce conflit. Ils ont été visés et tués dans des attaques violentes. Depuis le mois d'avril 1999, sept travailleurs humanitaires ont été tués et deux autres ont été blessés dans des attaques visant directement leurs véhicules clairement signalisés.

L'insécurité qui règne actuellement et la situation de conflit ouvert exigent des opérations logistiques extrêmement coûteuses pour assurer l'acheminement de l'aide humanitaire dans des conditions de sécurité. En outre, l'accès accru aux populations vulnérables exige que la communauté des donateurs continue de répondre favorablement à l'Appel global, comme elle l'a fait par le passé. Le Secrétaire général a lancé un appel aux bailleurs de fonds pour qu'ils répondent favorablement à l'Appel global interinstitutions des Nations Unies en faveur de l'Angola dont les besoins de financement s'élèvent à 258 millions de dollars.

Le Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR) nous a indiqué que plus de 20 000 réfugiés angolais sont entrés en Zambie depuis le mois d'octobre dernier et il prévoit que leur nombre pourrait dépasser 30 000 au cours des prochaines semaines. Ce qui vient s'ajouter aux 160 000 réfugiés angolais se trouvant déjà en Zambie. L'ONU n'a ménagé aucun effort pour envoyer des vivres et des médicaments aux réfugiés, qui sont pour la plupart des femmes, des enfants et des personnes âgées. Il y a eu une nouvelle arrivée de quelque 10 000 réfugiés angolais en Namibie depuis l'escalade des combats en septembre dans la région frontalière entre ces deux pays.

Des informations faisant état d'atteintes aux droits de l'homme perpétrées à la fois par l'UNITA et les forces gouvernementales continuent de parvenir de toutes les régions du pays. Les mêmes sources indiquent également que les deux parties recrutent de force des civils, y compris des mineurs.

L'histoire de l'Angola depuis son indépendance a été marquée par une guerre civile brutale et des occasions perdues pour la paix et la réconciliation, ainsi que pour le développement du pays. L'ONU a été pour la première fois appelée à intervenir à la fin de 1988 pour réaliser une tâche relativement simple, à savoir, surveiller le retrait des forces cubaines de l'Angola, dans le cadre de la Mission de vérification des Nations Unies en Angola (UNAVEM I).

Ensuite, la communauté internationale a vu la possibilité de mettre un terme à ce conflit tenace et l'ONU a été chargée notamment d'observer et de vérifier les premières élections démocratiques dans ce pays. Ce qui a été fait par le biais d'UNAVEM II. Comme on le sait, l'UNITA a refusé le résultat des élections de 1992 et la guerre a alors repris dans le pays.

Malgré ces échecs, les efforts faits pour encourager une solution politique se sont poursuivis et un accord global de paix, le Protocole de Lusaka, a été signé en novembre 1994. La signature du Protocole a été considérée comme une étape très importante dans le processus de paix en Angola et l'ONU a été invitée à assumer un rôle plus étendu et renforcé dans le cadre d'UNAVEM III.

Après plus de deux années d'efforts vigoureux menés par l'ONU, l'UNITA a refusé de démobiliser ses forces et de permettre l'extension de l'administration aux régions sous son contrôle. La reprise des combats et l'aggravation de la situation en matière de sécurité dans le pays ont amené le Secrétaire général à conclure que les conditions permettant à l'ONU de jouer un rôle de maintien de la paix efficace n'existaient plus et le Conseil de sécurité a alors mis un terme à la Mission d'observation des Nations Unies en Angola (MONUA) en février dernier.

Grâce à la contribution de l'ONU, l'Angola a connu quatre années de paix relative, la plus longue période de paix que les Angolais aient connue. Il est déplorable que les engagements sans précédent pris par la communauté internationale et les possibilités uniques qu'elle a données à l'Angola de réaliser la paix et la réconciliation aient été à maintes reprises gâchées.

En novembre dernier, le Président dos Santos a déclaré que l'accord de Lusaka gardait toute sa valeur et il a établi un programme d'action qui devait aboutir à la tenue d'élections législatives et présidentielles. L'UNITA, qui semble avoir essuyé des défaites militaires importantes, s'est déclarée prête à reprendre le processus de paix. Des partis politiques moins importants et des groupes religieux ont appelé à une reprise du dialogue national et notamment à la tenue d'une conférence multipartite sans exclusive.

Le Secrétaire général a réaffirmé que l'ONU n'abandonnera par le peuple angolais et l'Organisation a continué de fournir une assistance humanitaire et une aide dans le domaine des droits de l'homme et pour le développement. Le Secrétaire général a également rappelé que l'ONU est prête à appuyer les efforts menés en vue de trouver une solution pacifique au conflit. Comme le Conseil le sait, les consultations se poursuivent avec le Gouvernement angolais concernant la présence future de l'ONU en Angola et le rôle qu'elle y jouera.

Dans le même temps, l'Ambassadeur Fowler et le Groupe d'experts ont mené des consultations avec l'Angola et d'autres pays au sein de la région et à l'extérieur pour trouver les moyens d'améliorer l'application des mesures imposées à l'UNITA et pour envisager des mesures supplémentaires nécessaires pour les renforcer. Je note que l'Ambassadeur Fowler va rendre compte de ces consultations au Conseil aujourd'hui.

Les forces du Gouvernement angolais semblent mener avec succès une nouvelle offensive militaire et l'autorité de l'État est progressivement rétablie. Toutefois, je voudrais saisir cette occasion pour réaffirmer qu'une solution politique doit être recherchée si nous voulons qu'une paix durable devienne une réalité en Angola. C'est pourquoi le Secrétaire général a été encouragé par les indications récentes données par le Gouvernement angolais selon lesquelles le Protocole de Lusaka garde toute sa valeur en tant que base pour la reprise du processus de paix.

Il ne fait aucun doute que l'UNITA porte la principale responsabilité de la persistance de la catastrophe qui sévit sur le plan humanitaire et en ce qui concerne la situation des droits de l'homme en Angola. Toutefois, il incombe au Gouvernement de veiller à ce que tous ceux qui vivent dans des régions qui étaient récemment sous le contrôle de l'UNITA soient traités conformément au droit international humanitaire et de faire tout son possible pour accroître le respect des droits de l'homme dans le pays.

Comme le Conseil de sécurité lui en a donné mandat, le nouveau Bureau des Nations Unies en Angola continuera d'aider le Gouvernement et les organisations sociales dans les domaines du renforcement des capacités, de l'aide humanitaire et de la promotion des droits de l'homme. Le Secrétaire général est encouragé par la décision prise par le Conseil des ministres d'approuver l'Accord sur le statut de la Mission qui est actuellement soumis à l'Assemblée nationale pour approbation. Il espère que le Gouvernement pourra bientôt mener à son terme ce processus.

Pour relancer le processus de recherche d'une solution politique au conflit en Angola, le Secrétaire général a récemment désigné M. Ibrahim Gambari, Conseiller spécial pour l'Afrique, chargé plus particulièrement de la situation en Angola. Il entend également nommer sous peu le responsable du nouveau Bureau des Nations Unies en Angola. Le Secrétaire général attend avec intérêt une occasion de procéder sous peu à un échange de vues avec le Gouvernement angolais sur le futur rôle de l'ONU en Angola, un rôle qui permettrait à l'Organisation de contribuer efficacement à la recherche d'une paix durable dans le pays ainsi qu'à la sécurité et à la stabilité dans la région.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au Président du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 864 (1993) concernant la situation en Angola.

M. Fowler (Canada), Président du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 864 (1993) concernant la situation en Angola (*parle en anglais*) : Mes observations ce matin porteront exclusivement sur la visite que j'ai faite en Angola la semaine dernière, soit du 8 au 16 janvier.

J'essaierai d'être bref, étant donné que nous avons commencé en retard ce matin, mais il y a des enseignements à tirer de ma visite et j'espère que les membres du Conseil reconnaîtront qu'ils méritent d'être soigneusement examinés.

L'objectif de ma visite était triple : premièrement, consulter le Gouvernement angolais sur l'évolution de la mise en oeuvre à l'échelle mondiale des sanctions du Conseil de sécurité contre l'UNITA; deuxièmement, faire une tournée dans les zones concernées et voir le matériel militaire récemment pris à l'UNITA; troisièmement, rencontrer différentes personnes ayant soit quitté l'UNITA soit été capturées dans des combats récents.

Je me suis ainsi entretenu avec six personnes, pendant une durée totale de plus de 15 heures, et notamment le général Jasinto Bandua, qui était chargé de la totalité des activités de logistique de l'UNITA de 1995 à 1998 ainsi que du Cabinet privé de M. Savimbi. Nous avons aussi rencontré le colonel Kangunga «Kalia», qui était le représentant de l'UNITA dans différents postes d'Afrique de l'ouest et du centre. Nous avons également rencontré le frère du colonel Kangunga, également colonel, chargé, lui, de tout le réseau de communication de Jonas Savimbi. Nous avons rencontré le lieutenant-colonel José-Antonio Gil, responsable du trafic aérien du terrain d'aviation d'Andulo, principale piste d'atterrissage de l'UNITA, et de tout le contrôle aérien du plateau central. Nous avons rencontré M. Sakaita, fils adulte de M. Savimbi, ainsi qu'un jeune officier envoyé par l'UNITA pour une formation à l'étranger.

Aucun fonctionnaire angolais n'était présent à ces entretiens, lesquels ont eu lieu, à la suggestion de M. Miranda, au siège de la Mission d'observation des Nations Unies en Angola (MONUA) afin que nous puissions tous nous sentir à l'aise. J'avais moi-même demandé à rencontrer quatre de ces personnes dans des délais extrêmement brefs et, chaque fois, le Gouvernement a réussi à retrouver ces personnes, où qu'elles se trouvent, et a pris des dispositions pour qu'elles puissent venir directement par avion à Luanda pour cette réunion.

En réponse aux questions très précises que je leur ai posées, chacune de ces six personnes ont confirmé sur vidéo qu'elles n'avaient pas été influencées d'une quelconque manière ou qu'on ne leur avait pas dicté ce qu'elles devaient dire. J'ai personnellement l'impression qu'elles ont présenté leur témoignage tout à fait librement et qu'elles étaient même satisfaites, dans la plupart des cas, de la possibilité qui leur était donnée de porter témoignage.

Au cours des déclarations faites par ces témoins fort bien placés, nous avons obtenu des informations extrêmement précises concernant les violations de sanctions de l'ONU et les auteurs de ces violations. Aujourd'hui, je ne citerai pas de noms car je ne veux pas devancer le rapport du Groupe d'experts, dans lequel les membres du Conseil ont tellement investi. En mars, lors de ma présentation de ce rapport au Conseil, je compte toutefois porter ces informations à l'attention des membres, avec des recommandations plus spécifiques sur la manière dont on peut mettre fin à ce mépris systématique de la volonté du Conseil et dont on peut par conséquent couper les vivres à Savimbi, en l'isolant du monde extérieur. Le Groupe d'experts, dont deux des membres m'ont accompagné tout au long de ma visite en Angola, va examiner de très près les informations que nous avons reçues la semaine dernière, en essayant de les corroborer avec les informations obtenues d'autres sources dans le cadre de la préparation de son rapport, qu'il me présentera le mois prochain.

Ce que je voudrais faire aujourd'hui, c'est montrer quelques brefs extraits de ces témoignages enregistrés sur vidéo, dans lesquels d'anciens membres de l'UNITA donnent des informations sur la façon dont fonctionnait l'UNITA dans les zones qui font l'objet du régime des sanctions. Grâce aux bons offices de l'excellente Division des informations et des médias du Département de l'information, nous avons pu réduire ces 15 heures à 27 minutes, à l'intention de la séance du Conseil aujourd'hui. Soyons bien clairs : je ne présente pas ici de conclusions, je n'avalise pas non plus nécessairement toutes les informations que nous allons entendre très bientôt. Ce que je vais faire, c'est vous faire part de témoignages fascinants qui, dans certains cas, indiquent que le mode de fonctionnement de l'UNITA peut être différent de ce que je pensais, et de ce que pensaient, je suppose, les membres du Conseil.

Ainsi, les témoignages semblent indiquer que :

L'UNITA n'a pas de réseau financier important à l'étranger et a parfois même de graves problèmes de liquidités. Certaines quantités d'argent sont détenues par différents chefs de gouvernement pour le compte de Savimbi. Pour le reste, l'UNITA vend ou négocie de temps en temps des lots de diamants bruts pour financer des dépenses de fonctionnement précises ou pour acquérir des armements spécifiques.

L'UNITA se procure des armes par l'intermédiaire d'un petit nombre de marchands d'armes internationaux, plutôt que directement auprès des gouvernements. Ce sont souvent les marchands d'armes qui se chargent d'organiser le transport des armes vendues, de fait «F.A.B. Andulo»,

ainsi que de trouver des acheteurs pour les diamants bruts qui sont négociés contre des armes.

L'UNITA n'utilise pas de mercenaires dans les combats, mais des formateurs étrangers. Ceux-ci, également, sont souvent engagés par les marchands d'armes.

Les réserves de pétrole de l'UNITA sont très réduites et le réapprovisionnement constitue pour Savimbi une priorité absolue.

L'UNITA a utilisé la période d'application partielle de l'accord de paix de Lusaka pour refaire ses stocks d'armes, se réapprovisionner en pétrole et l'entreposer en grande quantité, bref pour se préparer généralement à la guerre.

Comme pour toute information précise concernant des personnes et des pays concernés par la violation des sanctions, le Groupe d'experts aura besoin de voir si ces informations plus générales peuvent être confirmées à la lumière d'autres informations à leur disposition.

La conclusion que je tire de mes entretiens est que les sanctions commencent à avoir un réel effet sur la capacité de l'UNITA d'atteindre ses objectifs militaires. Les sanctions ont par exemple pour effet d'entraver l'UNITA dans ses transports de systèmes d'armes et de carburant pour l'Angola et de réduire le nombre de ceux qui sont prêts à violer les sanctions pour aider l'UNITA. Si l'on ajoute à cela les récents succès militaires du Gouvernement angolais, l'incidence globale de ce qui précède sur la capacité de l'UNITA de faire la guerre est très importante.

Il serait prématuré de dire que cette guerre de 30 ans touche à sa fin, mais on se rapproche peut-être du début de la fin. La communauté internationale doit donc faire tout ce qui est en son pouvoir pour hâter cette fin, notamment par l'application rigoureuse des sanctions, de façon que l'UNITA ne puisse pas se réarmer, se réapprovisionner et demeurer, globalement, une force militaire plutôt que politique.

Tout au long de ma visite, le Gouvernement angolais s'est montré on ne peut plus serviable et accueillant. J'adresse mes remerciements, à cet égard, aux fonctionnaires angolais qui sont présents ici aujourd'hui, notamment le Vice-Ministre des relations extérieures, M. Chicoti, que je n'ai pu rencontrer à Luanda et que je suis très heureux de voir ici; le Directeur général chargé des organisations internationales, l'Ambassadeur Correia; et, bien sûr, l'Ambassadeur Van Dunem «Mbinda», le Ministre conseiller Coelho Da Cruz et d'autres collègues de la Mission permanente de l'Angola, grâce auxquels j'ai pu faire cette visite.

Permettez-moi de vous remercier, Monsieur le Président, ainsi que mes collègues de l'ONU à Luanda et ici à New York, de tout le soutien apporté. Les techniciens du Département de l'information qui ont voyagé avec moi se sont montrés infatigables et pleins de ressources et le personnel du siège de la MONUA m'a secondé au-delà de tout ce que je pouvais espérer.

Nous allons projeter une vidéo, montée dans les 36 heures qui ont suivi mon retour, au lieu des deux à trois mois qu'exige normalement toute production un tant soit peu élaborée.

Une vidéo est projetée dans la salle du Conseil.

Après nous être entretenus longuement avec le Ministre des affaires étrangères M. Miranda et le Président dos Santos, M. Angel et moi-même nous sommes rendus à l'intérieur du pays, avec le Vice-Président et le Rapporteur du Groupe d'experts, pour voir sur place les ravages provoqués par la guerre civile et pour visiter la capitale d'Andulo, bastion récemment repris à l'UNITA. Les membres du Conseil savent que les villes des hauts-plateaux du centre de l'Angola ont essuyé le plus fort de cette guerre longue et dévastatrice.

Nous avons visité la ville principale de Huambo, ville jadis magnifique où rien n'est resté intact.

Nous avons visité un camp où il y a 25 000 réfugiés angolais, déplacés dans leur propre pays, et un nouvel ensemble de bâtiments plus récent, construit par le Gouvernement pour alléger la pression sur ces personnes désespérées qui souffrent depuis longtemps. Les organismes de secours font ce qu'ils peuvent dans des circonstances épouvantables, mais c'est une tâche immense que de soulager le sort de 2 millions de personnes déplacées à l'intérieur de leur pays dans une guerre civile sans cesse menaçante.

Je pense qu'à part une équipe de tournage, nous étions les premiers étrangers à nous rendre à Andulo depuis le début de la guerre, il y a un an. Cette ville, qui a été prise par les forces gouvernementales en octobre dernier, était la base d'opérations de Savimbi, et l'UNITA dispose toujours de forces importantes à 50 kilomètres seulement de cette ville.

Juste avant Noël, j'ai demandé au Gouvernement angolais si, accompagné par les membres du Groupe d'ex-

perts, je pouvais examiner les armes qui avaient été saisies et parler à des soldats de l'UNITA. Le terrain d'aviation d'Andulo est le principal endroit où les sanctions imposées par le Conseil de sécurité interdisant la fourniture de carburant et d'armes à l'UNITA ont été massivement et systématiquement violées — jusqu'à la mi-octobre, au moment où l'armée angolaise a saisi ces armes et privé l'UNITA de son accès le plus important au matériel de guerre.

La longue piste en terre battue d'Andulo voyait régulièrement atterrir les plus gros avions de transport du monde, qui apportaient des chars tels que les T-64 et les T-55, des véhicules blindés tels que les BMP-2, des systèmes de lance-roquettes multiples, l'artillerie lourde autopropulsée, toute une série de missiles et de canons antiaériens, une myriade de systèmes de mortiers de tous les calibres, des armes antichar, des mines de grande dimension et des engins antipersonnel petits mais perfectionnés, et des systèmes d'armes de moyen et petit calibre. Andulo était le centre de la puissance de l'UNITA, et Savimbi avait commencé à construire un vaste bunker souterrain et à amasser du carburant tout au long de la période de paix supervisée par les Nations Unies, pour se préparer à la guerre à laquelle il semble avoir toujours pensé à recourir de nouveau afin d'obtenir ce qu'il n'avait pas pu obtenir dans les élections supervisées par les Nations Unies en 1992.

Une fois revenus du Rwanda, nous avons rencontré le Ministre de la défense, le Ministre des finances et le chef d'état-major, le général Do Matos, et nous avons pu rencontrer les officiers supérieurs dont j'ai parlé tout à l'heure. Bien sûr, nous avons aussi rencontré les officiers dont j'ai donné la liste, et voici maintenant leur témoignage sur la bande vidéo.

* * *

> «**Voix** (*parle en portugais; interprété sur place en anglais*) : Je m'appelle Jasinto Ricardo Bandua. J'ai travaillé très étroitement avec Savimbi, j'étais dans son cabinet militaire. En même temps, j'occupais le poste de chef de la logistique pour les équipements stratégiques. L'UNITA a acheté beaucoup de matériel et beaucoup d'engins dont des chars, des véhicules de transport de troupes, des canons, des mortiers, des grenades de mortiers, des lance-missiles et des munitions de différents calibres. L'UNITA a aussi acheté beaucoup de pièces détachées pour chars, qui lui ont permis de remettre en état les chars capturés au cours des 16 années de guerre.

Je répète que, pendant les 16 années de lutte, lorsqu'il y avait des incursions des forces sud-africaines dans le sud de l'Angola, dans la région de Cunene, ces forces ont offert à l'UNITA la plus grande partie du matériel soviétique saisi parce que ce matériel n'était pas conforme à leur doctrine militaire. Entre autres, des canons antiaériens et des canons de longue portée. Pendant le processus de paix, l'UNITA a remis ce matériel en état. Si on ajoute cela au matériel qu'elle a acheté, cet équipement a considérablement accru le matériel mécanisé de l'UNITA pour la force qu'elle était en train de constituer. Autrement dit, ce que l'UNITA a acheté, ce qu'elle a remis en état, et ce qu'elle avait dissimulé représentait une quantité d'équipements considérable.»

* * *

«**Voix** (*parle en portugais; interprété sur place en anglais*) : Je m'appelle Jose-Antonio Gil et j'ai 32 ans. J'étais dans le commandement chargé des opérations aériennes. Le principal objectif de ce centre était d'intercepter toutes les communications de la force aérienne angolaise. L'UNITA recevait entre 15 et 20 vols par jour, y compris des IL-76, des Antonov 72 et des Antonov 32, transportant des chars T-74, BMP-2, BM-21, BM-27 et d'autres équipements d'infanterie.»

«**Voix** (*parle en anglais*) : Avez-vous personnellement vu les équipements dont vous parlez?»

«**Voix** (*parle en portugais; interprété sur place en anglais*) : Oui.»

* * *

«**Voix** (*parle en anglais*): Je m'appelle Alcides Kangunga, mon surnom est Kalia. L'UNITA ne contacte pas directement ses fournisseurs. Il y a des personnes que nous appelons simplement le marché international des armes. Nous ne savons pas qui en est le patron, mais il y a des intermédiaires, qui sont en contact avec l'UNITA. Ces personnes, qui sont priées de ne pas se nommer — malheureusement, je ne me trouvais pas dans ce camp et je ne sais pas exactement qui — sont celles qui sont en contact avec les visiteurs de l'UNITA, par exemple. Lorsque ceux-ci se présentent, si l'UNITA est d'accord avec elles, le reste se passe entre ces types-là et l'autre : l'UNITA ne connaît pas son identité. Pour le paiement, l'UNITA dit, 'Bon, vous savez qu'il y a les sanctions.' Puisqu'il

y a des sanctions contre l'UNITA, nous ne passons pas par les banques, nous n'avons plus d'argent à l'extérieur, nous n'avons plus de dollars. Mais nous avons des produits, nous avons des diamants. Donnez-moi le prix du matériel. L'UNITA fait son choix, elle dit de quel matériel elle a besoin. Le contact est établi avec leurs agents. Ce n'est pas l'UNITA qui s'en occupe. Ensuite, ils viennent nous présenter leurs prix. L'UNITA ne contacte pas non plus qu'un seul intermédiaire. Elle choisit le meilleur prix qui lui est proposé. Après avoir déterminé qui a les meilleurs prix, elle dit, 'Bien, nous allons négocier pour vous payer. Vous avez le matériel.' Mais l'UNITA a aussi les diamants. S'il dit 'D'accord pour ce matériel, donnez-moi simplement 2 millions de dollars. Est-ce que vous avez un expert capable d'acheter des diamants?' Ils vont chercher leurs experts. Ce processus se déroule. Lorsque nous avions des terrains d'aviation en Angola, l'expert venait simplement en Angola.»

«**M. Fowler** (*parle en anglais*) : Le paiement était-il fait en diamants?»

«**Voix** (*parle en anglais*) : Ils reçoivent ces diamants. Il les comptent et les évaluent et disent simplement, 'Voilà, ça fait 2 millions. Vous êtes d'accord que cette quantité de diamants représente 2 millions de dollars?'»

«**M. Fowler** (*parle en anglais*) : Donc l'UNITA a aussi son expert en diamants?»

«**Voix** (*parle en anglais*) : C'est exact.»

«**M. Fowler** (*parle en anglais*) : Le marchand d'armes a son expert en diamants et l'UNITA a son expert en diamants et ils se mettent d'accord sur ce que représentent 2 millions de dollars?»

«**Voix** (*parle en anglais*) : C'est tout à fait cela. Et lorsque l'UNITA et l'homme de liaison se mettent d'accord, ils n'ont à leur charge que le transport des diamants, et eux savent comment les vendre. L'UNITA ne s'en occupe pas. Tout ce que veut l'UNITA, c'est le matériel.»

«**M. Fowler** (*parle en anglais*) : Autrement dit, l'UNITA ne traitait pas directement avec des gouvernements pour acheter des armes, mais uniquement avec des intermédiaires?»

«**Voix** (*parle en anglais*) : C'est exact.»

«**M. Fowler** (*parle en anglais*) : Et ces intermédiaires venaient souvent eux-mêmes se présenter à l'UNITA et se faisaient concurrence les uns aux autres, et l'UNITA pouvait en fait choisir le meilleur prix offert par tous les vendeurs qui se faisaient concurrence?»

«**Voix** (*parle en anglais*) : C'est exact.»

«**M. Fowler** (*parle en anglais*) : Et le transport?»

«**Voix** (*parle en anglais*) : Il est aussi ouvert à la concurrence.»

«**M. Fowler** (*parle en anglais*) : Les marchands d'armes organisaient-ils eux-mêmes le transport?»

«**Voix** (*parle en anglais*) : Celui qui emporte le marché fait parfois également des propositions pour le transport et dit : 'Voilà mon prix. Si vous êtes d'accord sur ce prix, je vous amène le matériel là où vous voulez.'»

* * *

«**M. Fowler** (*parle en anglais*) : Général, nous allons continuer en parlant de la façon dont l'UNITA couvre ses besoins en carburant. Nous venons déjà de déterminer, il me semble, que ce n'est pas à l'aide de types qui apportaient un bidon d'essence dans l'arrière d'un camion. Nous savons que des quantités importantes ont été envoyées par avion.»

«**Voix** (*parle en portugais; interprété sur place en anglais*) : Depuis 1996 — c'est à ce moment-là que j'ai commencé moi-même à participer à l'achat de carburant — jusqu'en décembre 1998, quelque 2,3 millions de litres ont été acquis. Il s'agissait d'importations ou d'achats. Mais au fur et à mesure qu'on achetait ce carburant, on en utilisait une partie. Lorsque les combats ont éclaté, l'UNITA disposait de près d'un demi million de litres.»

«**M. Fowler** (*parle en anglais*) : En décembre 1998?»

«**Voix** (*parle en portugais; interprété sur place en anglais*) : Novembre. C'était moi le responsable. C'était moi qui m'en occupais. Les véhicules blindés consommaient beaucoup et le mouvement des troupes nous obligeait aussi à utiliser beaucoup de carburant. En janvier, l'UNITA ne disposait plus que de moins

de 100 000 litres — cela en l'espace d'un mois et demi.»

«**M. Fowler** (*parle en anglais*) : Les réserves de l'UNITA sont donc tombées de 500 000 à 100 000 litres?»

«**Voix** *(parle en portugais; interprété sur place en anglais*) : Moins de 100 000. À partir de ce moment, Savimbi a été obligé de commencer à acheter du carburant. C'est devenu sa priorité absolue. Si bien que les avions qui arrivaient n'apportaient plus que du carburant et rien d'autre. Et c'est à ce moment-là que les pays que j'ai mentionnés ont offert leur contribution pour permettre la vente du carburant en passant par leur territoire.»

«**M. Fowler** (*parle en anglais*) : Le carburant arrivait-il en bidons ou en réservoirs?»

«**Voix** *(parle en portugais; interprété sur place en anglais*) : En bidons.»

«**M. Fowler** (*parle en anglais*) : Est-ce que vous avez une idée du volume?»

«**Voix** *(parle en portugais; interprété sur place en anglais*) : Oui. Certains avions transportaient 20 000 litres dans des bidons. Puis les Iliouchine en ont apporté 50 000 dans des containers.»

M. Fowler (Canada) (*parle en anglais*) : Il y a exactement un an le Conseil a passé de nombreuses heures à discuter des circonstances dans lesquelles deux avions C-130 des Nations Unies ont été abattus, leurs passagers et leurs équipages assassinés dans la province de Huambo, à la fin de 1998. C'était quelques heures après que nous sommes devenus membres du Conseil l'an dernier. On a beaucoup discuté au Conseil pour savoir qui était responsable d'actes aussi méprisables et quel profit ses auteurs espéraient en tirer. Je pense que le Conseil va trouver la prochaine partie intéressante car elle a un rapport avec les sanctions des Nations Unies et, en fait, avec l'identité des responsables.

«**Voix** (*parle en portugais; interprété sur place en anglais*) : Savimbi a pris toutes ces mesures parce que, en raison de l'ensemble des sanctions qui étaient appliquées, on parlait de contrôler la trace des avoirs de l'UNITA déposés dans des banques partout dans le monde. C'est pourquoi je dis que Savimbi n'a pas mis d'argent dans des banques, mais qu'il gardait de l'argent dans les maisons des présidents qui étaient ses amis. Même dans sa propre maison, il a cinq coffres-forts dans lesquels il garde de l'argent. Il ne veut pas utiliser les banques. Il ne transporte même pas de l'argent dans des sacs ou des valises. Il a beaucoup de diamants et il garde avec lui le plus beau diamant qu'il a pu obtenir.»

«**M. Fowler** (Canada) (*parle en anglais*) : Il le garde à ses côtés?»

«**Voix** *(parle en portugais; interprété sur place en anglais*) : Oui. Il le garde sous la main. Mais toute sa famille est à l'étranger. En Angola, il n'y a que lui et deux de ses neveux. Tout le reste de sa famille est à l'étranger. Alors, qui garde les diamants? Nous ne le savons pas. Où se trouve le docteur Savimbi à présent? Il organise la construction d'un aéroport pour pouvoir y accueillir quelques avions. D'où? Je n'en sais rien parce que maintenant je me trouve de ce côté-ci.»

* * *

«**Voix** : Je vous dis la franche vérité, j'étais son aide de camp pendant beaucoup d'années. Il m'a parlé de beaucoup de choses et moi — quand il parlait — j'essayais de retenir. Jamais il n'ira en exil. À cause de sa vie personnelle, il ne veut pas se soumettre. Cela c'est une chose. Deuxièmement, il a conscience de tout le mal qu'il a fait partout. Une fois exposé à l'extérieur, les lois vont commencer à le —»

«**M. Fowler** (*parle en anglais*) : Pinochet.»

«**Voix** : Voilà. C'est ça. Donc c'est pour cela qu'il est ici et qu'il va rester ici jusqu'à ce qu'il perde la vie.»

«**M. Fowler** (Canada) (*parle en anglais*) : J'ai passé la partie sur l'avion des Nations Unies. La voilà. Ceci portait sur le financement.»

«**Voix** (*parle en portugais; interprété sur place en anglais*) : Concernant ces deux avions de l'ONU qui ont été abattus dans la région de Huambo, l'on utilise le même type de missiles, et celui qui les a abattus s'appelle Gregorio, la personne qui a utilisé l'arme.»

«**M. Fowler** (*parle en anglais*) : C'était un missile ou une arme?»

«**Voix** (*parle en portugais; interprété sur place en anglais*) : C'était une arme portative; ce n'était pas un canon mais une arme d'épaule.»

«**M. Fowler** (*parle en anglais*) : Est-ce que ce sont les hommes sous ses ordres qui ont abattu l'avion ou bien lui-même qui l'a fait?»

«**Voix** (*parle en portugais; interprété sur place en anglais*) : C'est lui personnellement qui les a abattus.»

«**M. Fowler** (*parle en anglais*) : Est-ce qu'on lui a dit d'abattre ces avions?»

«**Voix** (*parle en portugais; interprété sur place en anglais*) : En fait, nous avions des instructions d'abattre n'importe quel avion volant à portée de nos armes antiaériennes.»

«**M. Fowler** (*parle en anglais*) : Y compris des avions des Nations Unies?»

«**Voix** (*parle en portugais; interprété sur place en anglais*) : Tout type d'avion, car Savimbi disait que les avions de l'ONU étaient au service du Gouvernement.»

«**M. Fowler** (*parle en anglais*) : Donc, il n'y avait pas de doute au sein des forces de l'UNITA qu'un avion de l'ONU était une cible appropriée.»

«**Voix** (*parle en portugais; interprété sur place en anglais*) : Oui. C'étaient les instructions que nous avions. Lorsque les avions étaient abattus, Savimbi avait donné des instructions pour que les soldats enterrent les débris de l'avion abattu; autrement dit, de faire en sorte qu'il était impossible de le voir ou de le découvrir. On a également parlé de la boîte noire, et il fallait que l'on ne puisse pas savoir ce qui s'était passé.»

«**M. Fowler** (*parle en anglais*): Est-ce qu'il y avait des survivants du premier vol?»

«**Voix** (*parle en portugais; interprété sur place en anglais*) : Non, aucun.»

«**M. Fowler** (*parle en anglais*) : Quelle a été la réaction lorsque le deuxième avion de l'ONU a été abattu?»

«**Voix** (*parle en portugais; interprété sur place en anglais*) : Les modalités étaient identiques.»

«**M. Fowler** (*parle en anglais*) : Est-ce qu'on était content?»

«**Voix** (*parle en portugais; interprété sur place en anglais*) : Non. Les gens n'étaient pas contents.»

«**M. Fowler** (*parle en anglais*) : Pourquoi pas?»

«**Voix** (*parle en portugais; interprété sur place en anglais*) : La population était dans les transes de savoir que l'on avait abattu l'avion de l'ONU car des choses pires allaient survenir.»

«**M. Fowler** (*parle en anglais*) : Par exemple?»

«**Voix** (*parle en portugais; interprété sur place en anglais*) : Que la guerre allait reprendre, que des actions militaires s'ensuivraient.»

«**M. Fowler** (*parle en anglais*) : Est-ce que cela s'est produit?»

«**Voix** (*parle en portugais; interprété sur place en anglais*) : Les sanctions commencent à avoir des effets parce que l'UNITA a beaucoup de difficultés.»

«**M. Fowler** (*parle en anglais*) : Quel genre de difficultés?»

«**Voix** (*parle en portugais; interprété sur place en anglais*) : Les avions ne peuvent plus atterrir normalement, il faut maintenant utiliser des vols pirates et ce n'est pas facile. La plupart des avions doivent atterrir la nuit et lorsqu'il pleuvait, c'était encore plus difficile. Savimbi lui-même a dit que les sanctions commençaient à faire mal.»

«**M. Fowler** (*parle en anglais*) : Que voulait-il dire exactement?»

«**Voix** (*parle en portugais; interprété sur place en anglais*) : Il a dit que les sanctions commençaient à faire mal parce que l'UNITA ne pouvait pas ramener au pays tout le matériel qu'elle avait acheté. Savimbi avait donné des ordres précis et catégoriques d'abattre tout avion des Nations Unies. Il ne voulait pas savoir s'ils ne faisaient que traverser l'espace aérien angolais ou s'ils étaient basés là ou s'ils faisaient autre chose. Il a donc donné des instructions précises d'abattre ces

avions. Cinq minutes après que chacun des avions ait été abattu, Savimbi en était informé. Pour les avions abattus dans la région de Huambo, c'était Savimbi qui avait donné des instructions et c'est lui qui a ensuite donné l'ordre de les dissimuler pour faire disparaître toute trace. Et si l'on trouvait des traces de corps humain, tout cela devait être brûlé et détruit, et même les os devaient être enterrés loin du lieu. C'étaient les ordres de Savimbi.»

«**M. Fowler** (*parle en anglais*) : Lorsque Savimbi a appris que le premier avion des Nations Unies avait été abattu, avez-vous vu sa réaction?»

«**Voix** (*parle en portugais; interprété sur place en anglais*) : Je lui ai parlé.»

«**M. Fowler** (*parle en anglais*) : Comment a-t-il réagi?»

«**Voix** (*parle en portugais; interprété sur place en anglais*) : Il était content et il a dit que c'était une façon de faire pression sur ceux qui travaillent avec l'ONU pour qu'ils partent.»

«**M. Fowler** (*parle en anglais*) : Et la réaction de vos autres officiers, est-ce qu'ils partagent votre réaction? Qu'est-il arrivé à celui qui a tiré le missile pour abattre l'avion?»

«**Voix** (*parle en portugais; interprété sur place en anglais*) : Il a eu une promotion.»

«**M. Fowler** (*parle en anglais*) : Il a eu une promotion assez rapidement?»

«**Voix** (*parle en portugais; interprété sur place en anglais*) : Oui. En moins d'une semaine.»

«**M. Fowler** (*parle en anglais*) : Lorsque le deuxième avion des Nations Unies a été abattu moins d'une semaine après.»

«**Voix** (*parle en portugais; interprété sur place en anglais*) : C'était la même personne qui avait tiré.»

«**M. Fowler** (*parle en anglais*) : Et la réaction de Savimbi au deuxième?»

«**Voix** (*parle en portugais; interprété sur place en anglais*) : De la satisfaction.»

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie l'Ambassadeur Fowler pour son excellent rapport et pour ce film qui mérite un prix de l'Académie. Je vous félicite pour cette mission difficile et pour avoir jeté les bases des rapports qui seront présentés à l'avenir et qui auront tant d'importance.

Nous avons maintenant à entendre le Vice-Ministre des relations extérieures de l'Angola, après lequel nous entendrons les autres membres du Conseil. Le premier orateur après le Vice-Ministre — j'aimerais expliquer ceci à l'avance afin que tous les membres soient prêts — sera l'Ambassadeur Lavrov, de la Fédération de Russie, qui parlera au nom de la troïka. Après cela, les autres pays parleront. Je renoncerai à faire la déclaration de mon pays et, si nous manquons de temps, eu égard à notre surcharge de travail aujourd'hui, je me bornerai à la faire enregistrer.

Je souhaite la bienvenue au sein du Conseil de sécurité, au Vice-Ministre des relations extérieures de l'Angola, M. Georges Chicoti, et je l'invite à faire sa déclaration.

M. Chicoti (Angola) (*parle en anglais*) : Alors que je prends la parole, permettez-moi tout d'abord de remercier le Gouvernement des États-Unis d'avoir consacré cette séance du Conseil à l'Angola.

Vos initiatives, Monsieur le Président, sont très précieuses, non seulement pour l'Angola mais aussi pour l'Afrique en général, où la lutte pour la vie, pour la démocratie et le développement est devenue un défi majeur lancé à la communauté internationale.

Il y a quelques jours seulement, les États-Unis ont consacré 200 millions de dollars à la lutte contre le sida en Afrique, qui est, en plus des conflits armés, de la pauvreté et du sous-développement, un agent de destruction de plus qui frappe la population de l'Afrique. Ce geste important de votre gouvernement, Monsieur le Président, montre que le monde peut faire davantage pour répondre aux problèmes majeurs, à condition qu'il y ait plus de solidarité et de compréhension.

Alors que nous entrons dans un nouveau millénaire, l'Afrique doit être au coeur de l'attention du monde, sinon, nous sommes condamnés à disparaître ou à échouer face aux défis si nombreux, faute d'avoir agi rapidement. Le monde ne doit pas oublier qu'au cours du millénaire écoulé, l'Afrique subsaharienne a été non seulement conquise militairement en totalité, mais en plus humiliée par un long et dévastateur trafic d'esclaves, affectant plus de 100 millions de personnes, suivi de la pénible expérience de la colonisation. Nous avons été divisés en lots de terrain

appartenant à nos maîtres coloniaux, sans que soient prises en compte nos propres cultures et notre histoire.

Le continent africain a fait face à l'une des pires expressions du racisme, sous le régime d'apartheid, et à ses conséquences. Même si l'Afrique est finalement devenue indépendante, ce fut en général trop tard et dans des circonstances très difficiles qui ont, aujourd'hui encore, des répercussions sur nos structures sociales et politiques. Le fardeau est lourd, mais je pense que la communauté internationale a une chance de faire du monde un endroit plus agréable à vivre pour tous. Il importe maintenant de laisser derrière nous l'héritage négatif du millénaire écoulé.

L'Angola est l'un de ces exemples difficiles de l'Afrique. Nous avons connu l'un des trafics d'esclaves les plus longs, de 1500 à 1950 à peu près. La domination coloniale de l'Angola a duré environ 400 ans. Autre particularité de l'Angola, alors que l'indépendance a été octroyée à d'autres pays d'Afrique par des moyens pacifiques, nous avons dû mener une longue guerre de libération, qui s'est transformée en séquelle de la guerre froide, immédiatement après l'indépendance, en 1975.

L'Angola est ensuite resté la cible d'agressions pendant 16 ans encore, du fait non seulement du régime d'apartheid, mais aussi de ceux, dont M. Savimbi, qui jugeaient erroné notre choix politique. Environ un million d'Angolais sont morts entre 1975 et 1991, et plus de 50 000 sont restés mutilés. La majeure partie de l'infrastructure économique de l'Angola a été détruite par des attaques du régime d'apartheid — non provoquées de notre part — dans le but évident de déstabiliser l'économie angolaise et de détruire les structures sociales du pays.

Il y a eu en fait un appui énergique de la communauté internationale, ce qui a entraîné l'adoption de résolutions par cet organe — le Conseil de sécurité — appelant le régime d'apartheid à verser des réparations à l'Angola, pour un montant de 10 milliards de dollars, montant qui ne fut jamais versé. Cependant, la fin de la guerre froide, et par conséquent de l'apartheid, a suscité de nouveaux espoirs, ce qui a permis la signature des Accords de Bicesse entre le Gouvernement angolais et l'UNITA, sous les auspices des États-Unis d'Amérique, de la Russie, du Portugal et de l'ONU. La dynamique du pluralisme démocratique et de la transition politique a été enclenchée.

Des élections ont été tenues et proclamées libres et équitables pour tous. Douze partis politiques y ont participé et obtenu des sièges au Parlement. Seul M. Savimbi a trouvé des raisons de reprendre la guerre. Le Gouvernement angolais a été prié par la communauté internationale d'accepter de nouvelles négociations avec l'UNITA et de former un gouvernement d'unité et de réconciliation nationale, à partir de 1994. M. Savimbi s'est vu offrir la fonction de Vice-Président mais, une fois de plus, il a choisi l'option militaire, qui continue de coûter la vie à de nombreux Angolais innocents. Ceci constitue un crime contre l'humanité car toutes les chances ont été offertes à M. Savimbi, et pourtant, il les a ignorées. La communauté internationale peut-elle permettre à M. Savimbi de continuer, pendant toutes ces années, à tuer sans qu'il soit mis en accusation pour ses crimes? Ne sommes-nous pas en train d'appliquer des normes différentes selon les cas et d'instaurer un dangereux précédent?

Les activités militaires de M. Savimbi contre la population civile ont provoqué l'une des plus sévères catastrophes humanitaires au monde. Plus de 3,7 millions de personnes ont été affectées à l'intérieur des frontières angolaises, tandis que de nombreux réfugiés sont passés dans les pays voisins. Plus de 2 millions de personnes sont mortes dans ce conflit qui dure depuis 25 ans, dû aux efforts obstinés de M. Savimbi pour acquérir le pouvoir par la force. La pose par l'UNITA de mines terrestres près d'établissements humains empêche d'accéder aux terres de culture, ce qui a aggravé les causes de famine.

Le Gouvernement angolais comprend bien la gravité du problème; il a répondu à la situation humanitaire en y consacrant 56 millions de dollars et espère augmenter sa contribution dans le courant de cette année. Permettez-moi de saisir cette occasion pour remercier ceux des pays donateurs qui ont répondu à l'Appel des Nations Unies pour l'année 1999. L'engagement des Nations Unies, et du Conseil en particulier, a été essentiel pour chercher à instaurer la paix en Angola ainsi que pour répondre aux souffrances humanitaires. L'Appel global pour cette année requerra 250 millions de dollars. À cet égard, nous espérons que la communauté des donateurs saura rester compréhensive.

S'agissant de la situation politique, le Gouvernement angolais est préoccupé par le fait que, malgré l'adoption de plusieurs résolutions importantes imposant des sanctions contre M. Savimbi et ses partisans, nombre de pays et d'organisations continuent de violer ces sanctions, permettant ainsi à l'UNITA d'acquérir des armes perfectionnées.

Le Gouvernement angolais juge cela inacceptable et nous exhortons donc les États Membres de l'ONU à respecter les résolutions. L'armée angolaise a entrepris une campagne militaire en vue de détruire l'équipement militaire de

l'UNITA et d'étendre l'autorité du Gouvernement à l'ensemble du pays. Grâce à ces opérations, les forces gouvernementales ont étendu leur autorité à Andulo, Bailundo, Jamba et à d'autres lieux au cours du dernier semestre de 1999. D'importantes quantités d'armes perfectionnées ont ainsi pu être confisquées.

Le Gouvernement angolais reconnaît et encourage le travail d'enquête mené par le Comité des sanctions du Conseil de sécurité et il espère que le rapport de celui-ci fournira bientôt des éléments importants qui permettront au Conseil de sécurité de prendre de nouvelles et importantes mesures en vue de décourager les pays qui ont contribué aux souffrances et à la misère du peuple angolais en appuyant la guerre menée par M. Savimbi.

Mon gouvernement reste attaché à un Angola démocratique et réconcilié par la voie du Protocole de Lusaka. Nous continuerons à coopérer avec l'ONU et les autres institutions. Alors même que je prends la parole aujourd'hui devant le Conseil, le Parlement angolais est en train de ratifier le nouvel accord conclu entre l'Angola et l'ONU, qui créera les conditions nécessaires à une relation nouvelle.

Je voudrais, à ce stade, rendre hommage au Secrétaire général pour la patience et l'engagement personnel dont il a fait preuve à l'égard de cet Accord. Cet Accord est la preuve de la détermination du Gouvernement angolais d'oeuvrer pour améliorer la situation en matière de droits de l'homme, qui s'est progressivement dégradée à cause de la guerre que nous impose M. Savimbi. Le Gouvernement angolais est cependant convaincu de la nécessité d'une participation accrue de la société civile dans les affaires nationales angolaises au moyen de débats politiques ouverts et d'élections. À cet égard, le Président José Eduardo dos Santos a entamé des consultations qui permettront d'établir un calendrier électoral d'ici 2001.

Au moment de conclure ma déclaration, j'aimerais formuler un voeu. Le millénaire écoulé a été désastreux pour l'Afrique et particulièrement pour l'Angola. Par conséquent, alors que nous entamons un nouveau millénaire, engageons-nous à instaurer la paix et le développement en nous attaquant aux véritables causes que l'on a parfois méconnues, du conflit et des souffrance. Nous sommes une nation éprise de paix qui demande tout simplement que son histoire et ses valeurs soient comprises et reconnues. En tant que gouvernement, nous nous sommes acquittés de notre part de responsabilités et nous sommes prêts à coopérer avec la communauté internationale pour promouvoir de nouvelles voies conduisant à la paix, à condition que les véritables causes du conflit en Angola soient pesées avec équité.

Je remercie tous les membres du Conseil, le Secrétaire général et tous les agents des Nations Unies et des organisations non gouvernementales qui ont travaillé et continuent de travailler en Angola dans des conditions difficiles, au péril de leur propre vie, pour répondre aux besoins du peuple angolais. Mes derniers remerciements s'adressent à vous, Monsieur le Président, et au Gouvernement des États-Unis d'Amérique, qui ont tant fait pour l'Afrique et l'Angola en quelques jours seulement de votre présidence.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie le Vice-Ministre de sa déclaration très importante et très complète et de la confirmation qu'il nous a apportée concernant la politique de son gouvernement. Je lui suis également reconnaissant des paroles aimables qu'il a adressées à mon gouvernement et à moi-même.

M. Lavrov (Fédération de Russie) (*parle en russe*) : Monsieur le Président, je voudrais tout d'abord m'associer aux salutations que vous avez adressées au Vice-Ministre des relations extérieures de l'Angola. Je souhaiterais également remercier le Secrétaire général adjoint, M. Prendergast, de son exposé, ainsi que l'Ambassadeur Fowler des informations qu'il nous a fournies ce matin. Je suis certain que tout ce que nous avons vu et entendu aujourd'hui contribuera grandement aux efforts faits par le Conseil en vue de mettre en oeuvre nos propres décisions.

En ma qualité de coordonnateur de la troïka des États chargés de suivre l'application du processus de paix en Angola — les États-Unis, la Fédération de Russie et le Portugal — j'ai été autorisé à faire la déclaration suivante.

> «Les membres de la troïka restent profondément préoccupés par la situation humanitaire tragique de millions d'Angolais, causée par le conflit en cours qui ravage le pays.
>
> Les membres de la troïka réaffirment que la cause principale du conflit qui se poursuit en Angola est le manquement de l'União Nacional para a Independencia Total de Angola (UNITA), dirigée par M. Jonas Savimbi, à ses obligations contractées au titre du Protocole de Lusaka et aux résolutions pertinentes du Conseil de sécurité, en particulier son manquement à ses obligations en matière de démilitarisation et la résistance qu'elle oppose à l'extension de l'autorité administrative de l'État.

Les membres de la troïka font observer que la mise en oeuvre immédiate et complète de toutes les dispositions du Protocole de Lusaka reste l'exigence fondamentale de la communauté internationale.

Les membres de la troïka partagent les vues du Secrétaire général, selon lequel la situation d'ensemble dans le pays ne pourrait que profiter d'une amélioration de la situation en matière de droits de l'homme et des efforts constants faits en vue d'éliminer les violations des droits de l'homme.

Les membres de la troïka condamnent les violations des droits de l'homme perpétrées par l'UNITA à l'encontre de civils innocents et rappellent à l'UNITA la responsabilité qui lui incombe de respecter les droits fondamentaux des Angolais.

Les membres de la troïka encouragent tous les dirigeants de l'UNITA engagés à mener le conflit à une fin pacifique à coopérer de manière constructive avec le Gouvernement angolais, en vue de créer les conditions propices à une véritable réconciliation et à un dialogue et à une coopération démocratiques et ouverts.

Les membres de la troïka condamnent les attaques continues perpétrées par l'UNITA contre les populations civiles à l'intérieur de la République d'Angola et notent avec une profonde préoccupation l'escalade des combats sur le territoire de la Namibie. La troïka appelle les combattants de l'UNITA à déposer leurs armes et encourage le Gouvernement angolais à offrir les mécanismes nécessaires à la démobilisation des anciens combattants de l'UNITA.

Les membres de la troïka se félicitent, à cet égard, des déclarations faites récemment par le Président angolais José Eduardo dos Santos, qui reconnaît la nécessité d'un dialogue politique faisant appel à la participation de tous ceux qui sont attachés à la paix, et ils réaffirment qu'il importe de maintenir le Gouvernement d'unité et de réconciliation nationales.

Les membres de la troïka engagent le Gouvernement angolais à renforcer la protection des droits de l'homme pour tous les citoyens angolais conformément à la Constitution nationale et notent qu'il importe de créer les conditions propices à un débat politique ouvert et à l'édification d'une société démocratique en Angola.

Les membres de la troïka soulignent le rôle important que les médias libres peuvent jouer pour promouvoir le processus de démocratisation en cours en Angola et encourager le Gouvernement angolais à respecter la liberté de la presse et ceux qui l'exercent.

Les membres de la troïka lancent un appel à la communauté internationale des donateurs pour qu'ils continuent d'aider le Gouvernement angolais à s'acquitter de sa responsabilité primordiale qui consiste à répondre aux besoins de sa population et notamment aux besoins des victimes de la crise humanitaire qui se poursuit. La troïka note que pour l'an 2000, le Bureau de coordination des affaires humanitaires et le Groupe de coordination de l'assistance humanitaire ont lancé un appel global en vue d'une aide humanitaire à l'Angola d'un montant de 258 millions de dollars.

Les membres de la troïka confirment leur appui aux activités du Comité des sanctions contre l'UNITA sous la direction de l'Ambassadeur Fowler et ils demandent aux organisations régionales telles que la Communauté de développement de l'Afrique australe, la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest et d'autres organisations d'appuyer ces activités. Ils continuent de prier instamment tous les États d'appliquer les sanctions contre l'UNITA.

Les membres de la troïka conviennent que le Bureau des Nations Unies en Angola (BNUA) a un rôle utile à jouer dans la recherche de mesures efficaces pour rétablir la paix, aider le peuple angolais à renforcer ses capacités, fournir une aide humanitaire et promouvoir les droits de l'homme, et coordonner d'autres activités, telles que celles destinées à assurer le respect des sanctions contre l'UNITA.

Les membres de la troïka soulignent qu'il importe que l'Accord sur le statut de la Mission relatif au BNUA soit rapidement conclu et ils prient instamment le Gouvernement angolais et le Secrétariat de l'ONU de parvenir rapidement à un accord afin que le BNUA puisse commencer à s'acquitter de ses fonctions, comme le prévoit la résolution 1268 (1999) du Conseil de sécurité.

À l'occasion du premier anniversaire du jour où deux avions de l'ONU ont été abattus en Angola, les membres de la troïka demandent au Gouvernement angolais de faciliter pour l'ONU l'accès aux lieux de l'accident afin de permettre la conduite d'une enquête

et le rapatriement des dépouilles de nos collègues tués dans ces accidents.

Les membres de la troïka notent également avec une vive préoccupation que plus de 18 mois se sont écoulés depuis la perte tragique du Représentant spécial du Secrétaire général de l'ONU, Alioune Blondin Beye, et que l'ONU et les familles des défunts attendent toujours de recevoir un rapport final sur les événements tragiques du 26 juin 1998. Les membres de la troïka demandent par conséquent au Gouvernement ivoirien de publier dans les plus brefs délais un rapport sur ses conclusions.

Les membres de la troïka demeurent très inquiets quant au sort des équipages et des passagers des avions commerciaux de l'Ukraine et de la Russie qui ont été abattus ou perdus dans des circonstances douteuses au-dessus du territoire alors contrôlé par l'UNITA et ils engagent le Gouvernement angolais et toutes les parties concernées à coopérer pour s'enquérir du sort des personnes disparues et obtenir la libération des survivants par l'UNITA.»

Le Président (*parle en anglais*) : Je voudrais attirer l'attention de tous ceux qui se trouvent dans cette salle et de ceux qui nous suivent à la télévision sur le fait que la troïka — à savoir, la Fédération de Russie qui a parlé en notre nom, nos collègues portugais, sous la conduite de l'Ambassadeur Monteiro qui se trouve parmi nous aujourd'hui et les États-Unis — travaille activement à cette question. C'est une déclaration importante et j'espère que chacun d'entre vous lui accordera l'attention qu'elle mérite ici et dans le reste du monde. J'appelle en particulier l'attention sur le fait qu'en ce jour où nous examinons des questions sur lesquelles les membres du Conseil de sécurité ne sont pas nécessairement tous d'accord, la troïka s'acquitte de ses fonctions avec efficacité et les États-Unis, le Portugal et la Fédération de Russie ont pu présenter cette déclaration importante.

Si nous manquons de temps, en tant que dernier orateur, je renoncerai à mon droit de parole et je ferai circuler ma déclaration à l'intention du public. Je pense que l'essentiel de ce que j'allais dire a déjà été mentionné dans la déclaration de la troïka, à quelques nuances près que je mentionnerai.

Sir Jeremy Greenstock (Royaume-Uni) (*parle en anglais*) : Nous avons écouté avec attention la déclaration de la troïka et le Royaume-Uni peut dire, je pense, qu'il souscrit à chacun des points mentionnés dans cette déclaration, je ne répéterai donc pas ce qui a déjà été dit dans cette déclaration.

Je voudrais également appeler l'attention des représentants sur la déclaration prononcée hier par l'Union européenne, qui a été publiée à Bruxelles et qui est disponible auprès du bureau de l'Union européenne à New York. Cette déclaration tire des conclusions très similaires : la responsabilité de la guerre en Angola incombe principalement à M. Savimbi et le Conseil de sécurité doit à présent en tenir compte. La déclaration de la troïka et celle de l'Union européenne indiquent très clairement l'une et l'autre que le Gouvernement angolais lui-même porte également certaines responsabilités et qu'il y a des choses qu'il doit faire — des choses qu'il doit peut-être faire mieux qu'il ne l'a fait auparavant.

Il y a un consensus international très large, comme le montrent les déclarations de l'Union européenne et de la troïka, sur le fait qu'en premier lieu, le Protocole de Lusaka demeure le fondement d'une solution politique en Angola — chose sur laquelle le Gouvernement angolais est tout à fait d'accord — et que le refus de Savimbi de respecter ce Protocole et les résolutions de ce Conseil sont la principale cause de la poursuite du conflit et de la catastrophe humanitaire qui en a résulté.

Il est assez évident pour chacun d'entre nous que le Gouvernement angolais et l'UNITA doivent entamer un dialogue permettant de trouver une solution politique mais Jonas Savimbi s'est enlevé tout droit de participer à cette solution. Il a trop souvent laissé tomber l'Angola; sa parole n'est d'aucune valeur. Les déclarations de la troïka et de l'Union européenne indiquent clairement qu'il ne sera possible de progresser vers une solution politique qu'avec les membres de l'UNITA qui sont prêts à oeuvrer réellement en faveur de la réconciliation nationale. De toute évidence, il est temps de prendre des décisions qui accorderont la première place au peuple angolais dans ce conflit plutôt que de le reléguer au second plan.

Sur le plan humanitaire, nous ne devons pas perdre de vue qu'il importe que tous les protagonistes respectent les droits de l'homme et l'ONU a un rôle primordial à jouer pour aider le Gouvernement angolais à promouvoir et respecter les droits de l'homme. J'espère que le Secrétaire général adjoint Prendergast pourra nous confirmer que quelques observateurs des droits de l'homme sont restés en Angola et je serais intéressé de savoir quelle est leur situation en attendant la mise en place du Bureau des Nations Unies en Angola.

Au plan humanitaire, la situation est déjà extrêmement grave et il faut garantir l'accès du personnel humanitaire et l'acheminement de l'aide humanitaire dans les régions contrôlées par le Gouvernement. Je saurais gré au Secrétariat de bien vouloir nous faire savoir dans quelle mesure les organisations humanitaires peuvent se rendre sur le territoire angolais.

En ce qui concerne les sanctions, je crois que nous pouvons tous applaudir l'Ambassadeur Fowler et le remercier chaleureusement de l'exposé qu'il nous a fait ce matin. Mais nous attendons avec impatience le rapport du Groupe d'experts qui, nous l'espérons, présentera des recommandations fermes pour faire en sorte que les sanctions contre l'UNITA aient un effet tangible. Le Royaume-Uni souhaite que la communauté internationale soit à même de mettre l'accent et l'opprobre sur les personnes, les entreprises, voire les gouvernements, qui violent les sanctions. Le Royaume-Uni a entrepris de lutter plus activement à cet égard au plan national, comme M. Peter Hain, notre Ministre d'État, l'a indiqué très clairement aujourd'hui dans une déclaration au Parlement. J'appelle l'attention du Président du Comité des sanctions sur cette déclaration.

Nous nous félicitons de l'intention du Secrétaire général de donner effet à l'adoption de la résolution 1268 (1999) prévoyant la création d'un bureau des Nations Unies en Angola. Nous regrettons qu'aucun progrès n'ait été enregistré sur ce point au cours de ces trois derniers mois. Nous espérons vivement que le Gouvernement angolais et le Secrétariat parviendront rapidement à une conclusion sur cette question.

Nous nous félicitons de la nomination de l'Ambassadeur Gambari, chargé plus particulièrement de la situation en Angola. Nous espérons qu'il pourra apporter davantage d'énergie, de détermination et de cohésion aux efforts de la communauté internationale, qui en ont maintenant grandement besoin. Il est nécessaire de progresser sur le plan politique, sur le plan humanitaire et sur le plan des sanctions, pour montrer qu'il est tout à fait inutile de poursuivre la guerre civile.

Nous vous remercions, Monsieur le Président, de cette initiative que vous avez prise de saisir de cette question le Conseil de sécurité dans le cadre d'une séance d'information, et nous espérons que la publicité que cette séance va donner à cette question nous permettra d'avancer concrètement.

Le Président (*parle en anglais*) : Nous attendons avec intérêt de pouvoir lire la déclaration de Peter Hain dans sa totalité. Nous pouvons déjà voir, à mon avis, que cette séance commence à susciter le type d'intérêt que nous souhaitions susciter en l'organisant.

M. Chowdhury (Bangladesh) (*parle en anglais*) : Pour commencer, nous voudrions remercier S. E. le Vice-Ministre des relations extérieures de l'Angola de la déclaration détaillée et prospective qu'il a faite ce matin. Nous nous félicitons également du rapport présenté par le Secrétaire général adjoint, M. Prendergast, à l'ouverture du débat d'aujourd'hui.

Le Bangladesh se félicite de la nomination de l'Ambassadeur Ibrahim Gambari comme Conseiller spécial pour l'Afrique du Secrétaire général, chargé plus particulièrement de la situation en Angola. Nous lui souhaitons plein succès dans ses nouvelles responsabilités.

Nos préoccupations en ce qui concerne l'Angola sont multiples. Elles ont trait à la situation politique, à la paix et à la sécurité, au désarmement et à la réconciliation nationale, aux questions humanitaires et aux droits de l'homme, et au développement. Je me bornerai à évoquer trois de ces aspects.

Premièrement, en ce qui concerne la situation politique, nous avons noté avec satisfaction l'information du rapport du Secrétaire général, selon laquelle le Président dos Santos reste attaché au Protocole de Lusaka. Nous réaffirmons notre conviction qu'une paix durable en Angola peut être réalisée par un règlement politique et la réconciliation nationale. Le succès des campagnes militaires récentes contre l'UNITA et les activités visant à isoler cette dernière sur les plans politique et stratégique devraient permettre de revenir au processus de Lusaka.

Je voudrais ici préciser que l'ONU impose des sanctions progressives contre l'UNITA depuis 1993, et ce, dans le but de la priver de tout moyen de faire la guerre et de l'obliger à respecter ses propres engagements et à revenir à la table des négociations. Cependant, il semblerait que l'UNITA ait gagné jusqu'à 4 milliards de dollars au cours des huit dernières années grâce à la vente de diamants et à des investissements judicieux. Si l'on n'avait pas permis que s'établissent les liens comportant l'échange de diamants contre des armes, le peuple angolais aurait certainement trouvé la paix et la prospérité depuis des années.

Les rapports qui nous parviennent de l'inspection de la cache d'armes d'Andulo sont révélateurs. Le sentiment de consternation et d'indignation de la population est bien compréhensible. La fourniture d'armes à l'UNITA, directe

ou indirecte, de quelque source ou de quelque origine que ce soit, doit cesser. Un mécanisme efficace ne doit pas dépasser nos pouvoirs.

Notre collègue l'Ambassadeur Robert Fowler mérite tous nos éloges pour avoir fait avancer les choses et pour avoir fait en sorte que le régime des sanctions mette à mal le négoce pierres contre armes. Nous rendons hommage à ses efforts résolus, bien visibles dans son exposé et dans la projection d'aujourd'hui. L'Ambassadeur Fowler doit bénéficier de tout notre soutien, d'un soutien de bonne foi, qui aille au-delà de la rhétorique.

Le Comité des sanctions doit obtenir la coopération sincère de tous les États Membres, pour que les routes d'approvisionnement et les mécanismes d'acheminement des diamants de l'UNITA soient effectivement coupés, et que l'argent de l'UNITA ne puisse plus être blanchi, que les trésors ouvrent leurs portes au Comité des sanctions et que les armes ne puissent parvenir aux bandits armés de l'UNITA, qui les retourneraient contre leur propre peuple. La dynamique actuelle doit être soutenue et appuyée par tous les intéressés.

S'agissant du deuxième aspect — les questions humanitaires et des droits de l'homme — nous saluons les progrès réalisés vers l'entrée en fonctions du Bureau des Nations Unies en Angola (BNUA). Nous espérons qu'avec une ratification rapide de l'Accord sur le statut de la Mission par le Parlement angolais, la Mission des Nations Unies sera bientôt opérationnelle. Nous invitons instamment le Gouvernement angolais à accepter intégralement le mandat du Bureau des Nations Unies en Angola, tel qu'il est défini dans la résolution 1268 (1999).

La situation humanitaire et des droits de l'homme en Angola, où quelque 3,7 millions de personnes sont touchées par une guerre qui n'en finit pas, exige une réaction appropriée de la communauté internationale. Le nombre écrasant de réfugiés, de personnes déplacées et de victimes de mines exige d'énormes programmes de réadaptation. Un règlement politique global est essentiel pour des opérations humanitaires et des programmes de réadaptation sociale et de reconstruction économique de cette envergure. Le Gouvernement angolais doit faciliter l'intervention des Nations Unies et de la communauté internationale dans le pays.

S'agissant du troisième aspect — le développement — la cruelle ironie de cette situation est qu'un peuple aussi vaillant, doté d'une telle richesse, soit réduit de la sorte à la pauvreté et à la misère. D'après les rapports, quelque 200 personnes meurent de faim chaque jour en Angola. L'indice du développement humain de l'Angola a reculé l'an dernier à la 160e place; environ 82 % de la population vivent dans la pauvreté absolue; la mortalité infantile dépasse le chiffre de 320 pour mille. Pourtant, on continue d'exporter d'Angola des diamants et du pétrole pour des milliards de dollars. À l'évidence, le Gouvernement angolais doit commencer par consacrer davantage de ressources aux besoins humanitaires fondamentaux de la population.

Le rapport du Secrétaire général indique que le Programme des Nations Unies pour le développement et les autres organismes ont été amenés à réduire leurs activités opérationnelles. Nous voudrions connaître ses recommandations au sujet d'une reprise éventuelle de ces activités. Il serait également utile de connaître les recommandations du Secrétaire général sur d'autres mesures supplémentaires à prendre par le Conseil et par d'autres organes et organismes du système des Nations Unies.

Le programme de déminage a dû être réduit alors que durant l'année écoulée, 409 civils, en majorité des femmes, ont encore été victimes de ces mines. L'extension du contrôle du Gouvernement à une partie importante des zones tenues par les rebelles devrait maintenant permettre la reprise du programme de déminage.

Enfin, le rôle qu'ont joué les pays de la région en vue de mettre fin à la guerre d'usure est, inutile de le dire, d'une importance critique. Le peuple angolais fait partie de ceux qui ont eu le plus à souffrir d'une guerre dans laquelle l'histoire porte une responsabilité indéniable. Il mérite toute la solidarité, la compassion et la générosité de la communauté internationale.

M. Ouane (Mali) : Qu'il me soit permis, tout d'abord, de saluer la présence parmi nous du Vice-Ministre des relations extérieures de l'Angola.

Je voudrais, ensuite, remercier le Secrétaire général des informations et observations qui figurent dans son dernier rapport sur la situation en Angola, publié sous la cote S/2000/23. Mes remerciements vont également à M. Prendergast et à l'Ambassadeur Robert Fowler pour leurs exposés exhaustifs et instructifs. Ma délégation partage les idées exprimées dans le rapport et les exposés complémentaires. Et je voudrais, à cet égard, faire les observations suivantes.

Premièrement, je voudrais souligner que le Mali attache une grande importance au maintien de la présence de l'Organisation des Nations Unies en Angola. En effet, une telle présence peut contribuer grandement à promouvoir la paix, la réconciliation

nationale et le respect des droits de l'homme ainsi que la sécurité dans la région. À cette fin, il importe de rétablir la confiance entre l'ONU et le Gouvernement angolais.

Dans cette perspective, ma délégation se félicite de l'évolution positive de la question relative au statut de la Mission, permettant ainsi au Bureau des Nations Unies en Angola d'être opérationnel. Dans le même ordre d'idées, nous saluons la nomination de l'Ambassadeur Ibrahim Gambari en qualité de Conseiller spécial du Secrétaire général pour l'Afrique, chargé plus particulièrement de la situation en Angola.

Deuxièmement, nous considérons que la cause principale de la crise actuelle en Angola réside dans le manquement de l'UNITA aux obligations que lui imposent le Protocole de Lusaka et les résolutions pertinentes du Conseil de sécurité. À cet égard, le Mali se félicite des sanctions prises contre l'UNITA, notamment des décisions contenues dans la résolution 1237 (1999). Dans le même ordre d'idées, le Mali exprime son appui aux recommandations contenues dans les rapports du Président du Comité des sanctions publiés sous la cote S/1999/644 et S/1999/829.

Troisièmement, ma délégation est profondément préoccupée par les répercussions de la poursuite et l'extension du conflit sur la sécurité régionale ainsi que sur le peuple angolais. Et je voudrais insister tout particulièrement sur la situation des personnes déplacées et des groupes vulnérables, à savoir les enfants, les femmes, les personnes âgées et les handicapés. Je voudrais, à cet égard, me faire l'écho de la trente-cinquième Conférence des chefs d'État et de gouvernement de l'Organisation de l'unité africaine, qui s'est tenue à Alger en juillet 1999, et qui a invité la communauté internationale à apporter l'assistance nécessaire au Gouvernement angolais pour lui permettre de s'acquitter de la responsabilité première qui lui incombe de pourvoir aux besoins humanitaires du peuple angolais. Nous félicitons à cet égard, le Gouvernement angolais pour la mise en place d'un plan d'assistance humanitaire d'urgence.

Quatrièmement, ma délégation considère qu'une paix durable et la réconciliation nationale ne peuvent être assurées que par le dialogue politique. À ce sujet, la leçon angolaise est éloquente à suffisance. C'est pourquoi, de l'avis de ma délégation, il importe de revitaliser le Protocole de Lusaka afin d'abréger les souffrances du peuple angolais et permettre à mon maître, ami et compatriote, M. Alioune Blondin Beye, architecte dudit Protocole, de dormir en paix.

Le Président (*parle en anglais*) : Nous partageons totalement les sentiments très sincères exprimés par le représentant du Mali, surtout à la fin de son intervention, concernant la tragique disparition du Représentant spécial des Nations Unies, son illustre compatriote M. Blondin Beye. En tant que Président du Conseil, je voudrais dire avec quelle unanimité nous partageons la dernière préoccupation qu'il a exprimée.

M. Dejammet (France) : Nous avons bénéficié aujourd'hui de plusieurs interventions qui ont été concordantes, convergentes. L'exposé comme toujours précis et rigoureux de M. Prendergast, l'intervention édifiante de l'Ambassadeur Fowler — et je pense que nous ne saurons jamais assez féliciter le Président du Comité des sanctions pour l'opiniâtreté, la volonté qu'il manifeste afin de donner une signification à l'action du Conseil de sécurité et au poids des sanctions, et enfin, l'intervention du Vice-Ministre des relations extérieures de l'Angola.

J'ai dit que ces interventions étaient convergentes et concordantes. Elles nous amènent donc à conclure que nous ne pouvons que nous associer aux remarques faites au nom de la troïka par l'Ambassadeur de la Fédération de Russie. Mais je voudrais également attirer l'attention sur l'intervention de l'Ambassadeur Greenstock, qui a fait état d'une déclaration de l'Union européenne. Je crois qu'avec raison, l'Ambassadeur Greenstock a rappelé que l'Union européenne, qui se félicitait du tour pris par les événements et de l'extension de l'administration du Gouvernement angolais, attire l'attention des autorités de Luanda, les encourage à mettre en place les conditions politiques, sociales et économiques qui permettront à la démocratie et à l'état de droit de s'épanouir en Angola.

Il est, en effet, tout à fait bon que, à mesure que le Gouvernement de Luanda réaffirme son autorité sur l'ensemble de l'Angola, il puisse administrer la preuve de son adhésion à ces valeurs de bonne gestion, à ces valeurs démocratiques qui confirment la consolidation d'une société civile libre. C'est l'objectif de la communauté internationale dans son appui au Gouvernement de Luanda, et nous ne pouvons donc que nous réjouir de tout ce qui peut être fait en ce domaine par les autorités angolaises.

Quelle autre leçon pouvons-nous retenir de ce débat? D'abord sur les sanctions il est clair, et je l'ai déjà dit, et la démonstration en a été faite par l'Ambassadeur Fowler, que la volonté d'un Président du Comité des sanctions, les moyens qu'il se donne pour s'acquitter de ses fonctions aboutissent à des résultats. Il est patent que ces résultats se traduisent sur le terrain avec les difficultés éprouvées par

l'UNITA et sa perte d'influence. Le mérite, je le répète, en revient à la manière dont ce Comité des sanctions a su mener à bien l'application rigoureuse des décisions du Conseil de sécurité.

Autre remarque, Monsieur le Président, vous avez eu raison de vouloir durant ce mois enchaîner logiquement les débats et vous aviez été bien inspiré en invitant Mme Ogata à venir ici, parce que je crois que nous devons garder à l'esprit, aujourd'hui où nous parlons de l'Angola, ce qu'elle a dit de la situation humanitaire. Et vous aviez eu raison l'autre jour de vous interroger sur les limites du mandat du Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés, car le problème en Angola, est un problème de réfugiés certainement, puisqu'il y a quand même quelques centaines de milliers de réfugiés angolais dans les pays voisins, mais c'est surtout un problème considérable de personnes déplacées — plusieurs millions — et de façon encore plus inquiétante c'est un chiffre de près de 4 millions de personnes touchées par la guerre que nous devons avoir à l'esprit. D'où la nécessité que nous suivions les appels lancés par Mme Ogata à l'aide internationale, que nous répondions favorablement à l'Appel global interinstitutions des Nations Unies en faveur de l'Angola qui s'élève à 258 millions de dollars, et enfin que nous tenions compte de ce qui a été dit par Mme Ogata sur la persistance du problème posé par les mines antipersonnel, dont certaines d'ailleurs ont été posées depuis la reprise des combats. Au-delà donc du seul problème de l'Angola, ceci renforce notre conviction quant à la nécessité d'une interdiction totale des mines antipersonnel.

Autre remarque, qui résulte des exposés et des interventions faites. C'est évidemment le lien entre toutes les crises en Afrique. L'Angola a été amené à intervenir en République démocratique du Congo puisque l'UNITA cherchait à opérer à partir de ce territoire. Et l'on voit que le conflit atteint d'autres pays de la région puisque, très récemment, ce sont nos amis namibiens qui ont été frappés et que des pertes civiles sont désormais enregistrées en Namibie également. Ceci souligne la nécessité pour nous, au Conseil de sécurité, de traiter de l'ensemble des crises de la région d'une manière globale, chacune de ces crises affectant la sécurité dans les pays voisins.

Ces observations évidemment conduisent à prendre conscience du rôle nécessaire des Nations Unies. M. l'Ambassadeur du Mali a eu raison d'évoquer la mémoire devant laquelle nous nous inclinons de M. Blondin Beye, qui venait du Mali. Nous ne pouvons, en ayant le souci de respecter sa mémoire, que souhaiter maintenir un rôle des Nations Unies en Angola et nous espérons donc que l'Accord sur le statut de la Mission sera très prochainement définitivement agréé et mis en oeuvre. Nous saluons la décision du Secrétaire général de charger l'Ambassadeur Gambari, son Conseiller spécial pour l'Afrique, d'une mission plus particulière en ce qui concerne l'Angola.

Mais nous ne pouvons pas ne pas réfléchir aux leçons du passé. La Mission d'observation des Nations Unies en Angola (MONUA) a été critiquée pour n'avoir pas vu que l'UNITA ne respectait pas ses engagements au titre du Protocole de Lusaka, en particulier en ce qui concerne le désarmement et la démobilisation. Je crois qu'il faut méditer sur cet aspect de la tragédie angolaise. Si la MONUA n'a pas pu remplir entièrement ses obligations, nous devons faire en sorte que les Nations Unies ne s'exposent pas à de telles critiques ou à la répétition de pareilles observations lorsque nous prendrons dans quelques jours des décisions importantes sur le déploiement d'observateurs en République démocratique du Congo chargés de la surveillance du respect de l'accord de Lusaka.

Je crois qu'il faut avoir très présentes à l'esprit les leçons de ce qui s'est passé en Angola et éviter de répéter les mêmes erreurs. Si nous sous-estimons, si nous sous-calibrons une mission des Nations Unies, c'est-à-dire si nous avons à l'esprit des effectifs insuffisants, nous risquons de priver cette mission de la masse critique, du volume suffisant, indispensable pour que cette mission puisse remplir son mandat. Or, un échec en République démocratique du Congo ferait courir le risque que nous assistions impuissants à une reprise des hostilités, comme nous en avons vécu la triste expérience à propos de l'Angola. Je crois donc, Monsieur le Président, qu'il est indispensable que le Conseil de sécurité, sous votre autorité, ait très présente en mémoire cette expérience de l'Angola au moment où il prendra les décisions importantes touchant l'ampleur et la configuration de l'opération que nous souhaitons mettre sur pied à propos de la République démocratique du Congo.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie le représentant de la France des paroles aimables qu'il m'a adressées.

M. Shen Guofang (Chine) (*parle en chinois*) : Monsieur le Président, la délégation chinoise apprécie beaucoup le fait que vous ayez avec la délégation des États-Unis pris toutes les dispositions que vous avez prises. Par la même occasion, nous aimerions remercier M. Chicoti, Vice-Ministre des relations extérieures de l'Angola, qui participe aujourd'hui à notre réunion, de son intervention. Je tiens également à remercier le Secrétaire général adjoint,

M. Prendergast ainsi que l'Ambassadeur Fowler pour les exposés qu'il nous ont faits.

Grâce à l'exposé de M. Prendergast nous avons pu obtenir des indications très claires sur les conditions humanitaires en Angola qui sont loin de prêter à l'optimisme et qui demeurent extrêmement graves. Nous espérons que la communauté internationale réagira de manière positive à l'appel lancé par le Secrétaire général dans son rapport (S/2000/23) en date du 14 janvier 2000 en faveur d'un accroissement du soutien international à l'Angola et d'une réaction positive à l'Appel global interinstitutions des Nations Unies pour l'Angola de 2000.

On sait bien que c'est l'UNITA qui porte la principale responsabilité de la situation en Angola. Depuis longtemps, l'UNITA refuse de respecter les engagements qu'elle a pris dans le cadre du Protocole de Lusaka et elle bafoue les résolutions du Conseil de sécurité. Elle utilise les diamants produits dans les zones sous son contrôle pour procéder au commerce illégal d'armes, pour semer constamment les troubles et pour attaquer des civils innocents. L'UNITA est même allée jusqu'à attaquer du personnel humanitaire des Nations Unies. Toutes ces actions doivent être condamnées et sanctionnées par la communauté internationale. Nous lançons un appel très ferme pour que les parties concernées respectent scrupuleusement les résolutions du Conseil de sécurité et cessent de fournir des armes à l'UNITA ainsi que toute autre forme de soutien.

La délégation chinoise apprécie hautement les remarquables efforts déployés par le Président du Comité des sanctions, l'Ambassadeur Fowler, et par ses collègues, en vue de renforcer le système des sanctions contre l'UNITA. L'activité de l'Ambassadeur Fowler a donné d'excellents résultats. Nous avons été très heureux d'apprendre que la communauté internationale est récemment parvenue à un consensus plus large et a adopté des mesures de plus en plus concertées à l'égard des sanctions imposées à l'UNITA. Ces sanctions donnent des résultats sans précédent. Nous espérons que le Groupe d'experts du Comité du Conseil de sécurité aboutira à des résultats dans ses activités et présentera un rapport satisfaisant au Conseil de sécurité le plus rapidement possible.

À de nombreuses reprises et dans diverses instances, nous avons souligné que les sanctions contre l'UNITA ne représentent pas en elles-mêmes un objectif, mais un moyen de créer les conditions nécessaires pour trouver un règlement politique définitif au problème angolais. Nous espérons que la communauté internationale prendra des mesures concertées pour amener l'UNITA à déposer les armes, à cesser les hostilités et à emprunter la voie de la réconciliation nationale le plus rapidement possible.

Nous appuyons le rôle joué par les Nations Unies sur la base de la résolution 1268 (1999) du Conseil de sécurité qui crée un nouveau Bureau en Angola. Nous espérons que le Secrétariat pourra finaliser l'Accord sur le statut de la Mission avec le Gouvernement angolais et que cette mission pourra commencer à travailler le plus rapidement possible.

Enfin, je voudrais saisir cette occasion pour féliciter le Secrétaire général de la nomination de l'Ambassadeur Gambari en tant que Conseiller spécial du Secrétaire général sur les questions relatives à l'Afrique. Nous espérons que cette nomination va donner une nouvelle vigueur à la défense de la cause de la paix en Angola.

M. Ben Mustapha (Tunisie) (*parle en arabe*) : Nous tenons tout d'abord à saluer la présence du Vice-Ministre angolais des relations extérieures à cette séance. Je tiens à le remercier pour le rapport qu'il nous a présenté aujourd'hui.

Nous tenons aussi à remercier le Secrétaire général pour le rapport fort utile sur l'Angola (S/2000/23) qu'il a présenté aujourd'hui, par l'intermédiaire du Secrétaire général adjoint aux affaires politiques, M. Kieran Prendergast. Nous voulons remercier ce dernier des renseignements qu'il nous a fournis sur la situation humanitaire très inquiétante en Angola.

Je tiens à remercier M. Fowler, Président du Comité des sanctions sur l'Angola, de son rapport détaillé sur sa visite en Angola afin de trouver des moyens de renforcer les sanctions imposées contre l'UNITA, pour empêcher celle-ci d'obtenir des armes destinées à continuer les combats.

Nous voudrions aussi remercier la troïka pour son rapport qui nous a été présenté par la Fédération de Russie, et nous la félicitons de ses efforts pour trouver une solution au problème et parvenir à la réconciliation en Angola.

La situation tragique dans ce pays africain nous préoccupe profondément en raison des immenses souffrances qu'endure la population. La persistance d'activités militaires a provoqué des flux croissants de personnes déplacées et de réfugiés. Mme Sadako Ogata, Haut Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés, nous a parlé, la semaine dernière, des personnes déplacées et des réfugiés qui constituent 20 % de la population de l'Angola, et des mines terrestres antipersonnel, dont le nombre serait d'environ 10

millions, posées en Angola. Cela menace la sécurité de la population — notamment des enfants — ainsi que la paix et la sécurité dans tout le pays. La première des priorités consiste à faire cesser les hostilités et à ramener les parties à la table des négociations afin que le Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR) puisse fournir une aide.

Nous exprimons notre satisfaction suite à l'engagement renouvelé de la part du Gouvernement angolais à l'égard du Protocole de Lusaka, en tant que base valable du processus de paix. Nous exhortons l'UNITA, que nous considérons comme la partie responsable de la poursuite du conflit, à montrer clairement son respect des engagements pris au titre du Protocole de Lusaka. L'option des négociations constitue le meilleur moyen de parvenir à une solution au conflit angolais. Nous encourageons donc le Secrétaire général, en consultation avec le Conseil de sécurité, à redoubler d'efforts auprès des parties concernées et nous espérons que le Conseil continuera ce processus.

Nous saluons la nomination de M. Ibrahim Gambari en tant que Conseiller spécial du Secrétaire général pour l'Afrique, et espérons qu'il pourra bientôt prendre ses fonctions et trouver une solution à la tragédie angolaise. Cela permettra à l'Angola de consacrer ses ressources naturelles au développement et non à la guerre.

Il nous faut plus que jamais exercer des pressions sur l'UNITA pour qu'elle cesse de défier la communauté internationale et respecte la légitimité internationale et les résolutions pertinentes du Conseil de sécurité et de l'Organisation de l'unité africaine (OUA). Une fois de plus, nous tenons à rappeler la nécessité d'appliquer inconditionnellement le Protocole de Lusaka et l'importance des sanctions contre l'UNITA. Nous demandons à toutes les parties — en Afrique et ailleurs — de respecter ces sanctions et d'empêcher l'UNITA de vendre des diamants pour obtenir des armes. Nous avons vu que, lorsque les sanctions sont appliquées, les forces de l'UNITA sont obligées de reculer.

Le Conseil de sécurité est appelé à prendre des mesures concrètes pour trouver une solution définitive au conflit angolais qui n'a que trop duré. La Tunisie, qui appuie constamment les efforts de règlement des conflits déployés par la communauté internationale, réaffirme sa détermination à rechercher une solution aux conflits africains. Nous nous efforcerons, au sein du Conseil de sécurité, de travailler à cette fin et d'apporter notre concours jusqu'à ce que les parties au conflit s'engagent sur la voie du processus de paix et respectent les résolutions de légitimité internationale, dont celles du Conseil de sécurité et de l'OUA.

Pour terminer, je vous remercie, Monsieur le Président, d'avoir organisé ce débat sur l'Angola.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie le représentant de la Tunisie des paroles aimables qu'il m'a adressées.

Mlle Durrant (Jamaïque) (*parle en anglais*) : Monsieur le Président, à l'instar des orateurs précédents, je tiens à saluer la présence du Vice-Ministre angolais des relations extérieures à cette séance, et je le remercie de sa déclaration sincère, faite au nom du gouvernement et du peuple de son pays.

Ma délégation remercie le Secrétaire général de son rapport sur la situation en Angola (S/2000/23), et des indications sur les activités du Bureau des Nations Unies en Angola (BNUA), présentés ce matin par le Secrétaire général adjoint aux affaires politiques, Sir Kieran Prendergast. Le rapport fournit une mise à jour fort utile des événements politiques ainsi que ceux survenus dans le domaine militaire, des droits de l'homme, humanitaire, socioéconomique et autres, depuis l'adoption de la résolution 1268 (1999) en octobre 1999. Ma délégation souscrit aux observations et analyses figurant dans ce rapport.

Ma délégation voudrait également remercier l'Ambassadeur Fowler des informations qu'il nous a fournies ce matin, notamment de l'impressionnant enregistrement vidéo. C'est surtout grâce à son travail efficace au sein du Comité des sanctions que nous avons actuellement des sanctions qui donnent des résultats et réduisent la capacité de l'UNITA à obtenir des armes pour poursuivre la guerre. Nous attendons avec intérêt le rapport du Groupe d'experts, au mois de mars, qui permettra au Conseil de prendre d'autres mesures.

Alors qu'une certaine stabilité peut être relevée dans plusieurs régions du pays où il y a eu rétablissement de l'autorité de l'État, la situation sécuritaire générale — avec son risque de débordements dans les pays voisins, surtout en Namibie — suscite les inquiétudes de la communauté internationale. Dans son rapport, le Secrétaire général a évoqué des réunions de haut niveau consacrées aux questions de sécurité le long des frontières angolaises. Nous espérons que les accords bilatéraux déjà annoncés réduiront les menaces à la paix et à la sécurité régionales.

Ma délégation estime que l'instauration de la stabilité, de la sécurité et de l'harmonie en Angola dépend en grande partie d'une réconciliation nationale effective. Nous saluons donc l'engagement renouvelé du Gouvernement angolais à l'égard du Protocole de Lusaka comme base valable du

processus de paix. Nous pensons que la voie de la paix ne peut aboutir que si toutes les parties adhèrent à la réconciliation nationale. La poursuite du conflit détourne les maigres ressources vers une confrontation stérile, laquelle ne peut qu'aggraver les souffrances du peuple angolais éprouvé et détruire encore plus l'infrastructure du pays.

Nous avons été heureux d'entendre le Vice-Ministre indiquer que les projets du Gouvernement de tenir des élections législatives et présidentielles seront mis en oeuvre d'ici à 2001.

Nous demandons à l'UNITA d'épargner au peuple angolais innocent d'autres souffrances du fait de la poursuite du conflit et ce, en mettant fin aux combats et en respectant ses obligations au titre du Protocole de Lusaka. L'UNITA doit notamment démilitariser ses forces et permettre le rétablissement de l'autorité de l'État dans tout le pays.

Nous ne pouvons pas ignorer la situation humanitaire précaire qui prévaut dans le pays. Les quelque 3,7 millions de personnes qui ont été touchées par la guerre à l'intérieur des frontières angolaises, ainsi que les réfugiés qui ont fui vers les pays voisins, n'ont que peu ou pas accès à l'aide humanitaire et vivent dans des conditions tragiques. La malnutrition signalée chez les enfants est particulièrement inquiétante. Nous espérons que la récente restauration de la stabilité dans les zones passées sous le contrôle du Gouvernement angolais permettra la reprise de l'aide humanitaire à l'adresse de ceux qui en ont si désespérément besoin. Nous espérons également que la communauté des bailleurs de fonds réagira favorablement à l'Appel interinstitutions des Nations Unies.

La communauté internationale devra aider le Gouvernement angolais dans les tâches qui présenteront une importance primordiale dès la cessation des hostilités — à savoir la réinsertion des anciens combattants et le retour des personnes déplacées et des réfugiés, qui retrouveront toute leur place dans la vie angolaise. La reconstruction de l'infrastructure angolaise nécessitera également une coordination minutieuse de la part de la communauté internationale et des diverses organisations des Nations Unies, dont beaucoup ont dû limiter leurs activités à cause de la guerre. Ces programmes doivent prendre en compte des domaines tels que la création d'emplois et l'édification de capacités à travers le microfinancement, la relance communautaire et la rénovation à long terme de l'infrastructure. À cet égard, nous notons l'urgente nécessité de reprendre les activités de déminage et la rééducation des victimes de mines terrestres.

Les Angolais ne sont pas les seules victimes de cette guerre. Ils sont également des fonctionnaires internationaux, notamment le Représentant spécial du Secrétaire général, M. Blondin Beye, et des travailleurs humanitaires, qui ont donné leur vie pour la cause de la paix. Il y a aussi des familles qui ne connaissent pas le sort de ceux qui leur sont chers, pris dans les tirs croisés. À cet égard, nous appelons l'UNITA à rendre compte des personnes disparues et de celles qui sont retenues en captivité.

Ma délégation est d'avis qu'une présence continue des Nations Unies en Angola peut largement contribuer à la promotion de la paix, de la réconciliation nationale, des droits de l'homme et de la sécurité régionale; nous espérons donc que le projet d'Accord relatif au statut de la Mission pourra être conclu sans plus de retard et que le Bureau des Nations Unies en Angola (BNUA) pourra commencer à assumer ses fonctions, conformément à la résolution 1268 (1999).

À cet égard, nous nous félicitons de la nomination de M. Gambari à la fonction de Conseiller spécial du Secrétaire général pour l'Afrique. Nous savons qu'il apportera une importante contribution aux efforts du Secrétaire général pour rétablir la confiance et l'espoir entre l'ONU et le Gouvernement angolais. Nous lui souhaitons beaucoup de succès.

En conclusion, je tiens à souligner que le problème angolais demeure un problème international et doit continuer à être géré à l'échelle internationale, si l'on veut que paix et la prospérité soient restaurées dans ce pays déchiré par la guerre.

M. Andjaba (Namibie) (*parle en anglais*) : Ma délégation est reconnaissante au Secrétaire général du rapport et des récentes informations sur les derniers développements intervenus en Angola. Nous remercions M. Prendergast d'avoir présenté le rapport. Laissez-moi également souhaiter la bienvenue au Conseil au Vice-Ministre des relations extérieures de la République d'Angola, M. Georges Chicoti. Nous le remercions de son importante déclaration. Je souhaite également la bienvenue à mon collègue et ami, l'Ambassadeur Fowler, de nouveau parmi nous.

Le refus de l'UNITA, entre autres choses, de désarmer ses troupes et de permettre l'extension de l'administration publique aux territoires placés sous son contrôle; le refus de Savimbi de rejoindre le Gouvernement d'unité nationale; sa déclaration de guerre contre le Gouvernement élu et légitime ne sont pas des points de détail. Toutes ces mesures menacent les fondements mêmes de l'existence de la Répu-

blique d'Angola, son unité, sa souveraineté et son intégrité territoriale. Le Gouvernement angolais n'avait pas d'autre option que d'avoir recours à une nécessaire et décisive action militaire contre le mouvement rebelle UNITA, afin de défendre son peuple et son territoire. C'est dans un tel contexte que la République de Namibie soutient le Gouvernement de la République d'Angola dans sa campagne totale contre l'UNITA.

À de nombreuses reprises, au sein de cet organe, ma délégation a attiré l'attention des membres du Conseil sur l'intransigeance et l'attitude provocante de l'UNITA, et en particulier de M. Savimbi. L'UNITA n'a jamais respecté ou appliqué ses obligations de bonne foi. Nous voulons rappeler ici que la Communauté de développement de l'Afrique australe (SADC) a déclaré que M. Savimbi était un criminel de guerre, position qui a été reprise par l'Organisation de l'unité africaine (OUA). La Namibie appuie par conséquent la position défendue par le Gouvernement angolais, rejetant le dialogue avec M. Savimbi, qui n'a toujours pas totalement mis en oeuvre le Protocole de Lusaka — seul mécanisme viable pour une résolution pacifique du conflit. À cet égard, nous nous félicitons de la déclaration du Président angolais concernant la validité du Protocole de Lusaka en tant que base du processus de paix en Angola. Nous nous félicitons également de son discours du Nouvel An, indiquant que le Gouvernement est ouvert au dialogue avec tout interlocuteur valable.

Au regard des nombreuses violations des résolutions du Conseil, des nombreuses déclarations présidentielles et communiqués de presse ignorés, le moment est venu pour le Conseil — depuis fort longtemps d'ailleurs — de s'unir et d'éviter d'être manipulé par l'UNITA. Le Conseil doit montrer une attitude ferme et exiger que l'UNITA respecte pleinement les obligations qu'il doit encore remplir au titre du Protocole de Lusaka, telles que la démilitarisation de ses forces et son intégration au Gouvernement angolais, pour la paix, le développement et la stabilité, non seulement de l'Angola mais de la région tout entière.

La communauté internationale, et le Conseil de sécurité en particulier, ne peuvent permettre que l'Angola et la région sombrent dans la tragédie de la famine, de la mort et de l'anarchie complète. À cet égard, nous nous félicitons de la récente nomination de l'Ambassadeur Ibrahim Gambari à la fonction de Conseiller spécial du Secrétaire général pour l'Afrique, chargé particulièrement de l'Angola. Nous ne doutons pas de l'engagement de M. Gambari.

Un mot encore sur la mise en place du Bureau des Nations Unies en Angola. Nous nous félicitons des progrès réalisés à ce sujet et nous insistons sur le fait que les points de vue du Gouvernement angolais doivent continuer à être pris en considération.

S'agissant de la situation humanitaire, ma délégation ne doute pas que la situation de la population civile s'améliorera à mesure que l'administration publique prendra en charge les territoires restés sous contrôle de l'UNITA. Il importe que la prise de contrôle de ces régions par l'administration publique s'accompagne d'une assistance accrue de la communauté internationale. On ne saurait jamais souligner assez l'importance de la reconstruction économique et sociale de ces régions. En outre, la Namibie souhaite, une fois de plus, lancer un appel à la communauté des pays bailleurs de fonds pour qu'ils contribuent de façon adéquate à l'Appel global interinstitutions des Nations Unies pour l'Angola, pour l'année 2000.

Il est regrettable que l'Angola soit encore l'un des pays dont le sol est le plus miné, avec 6 à 7 millions de mines terrestres disséminées à travers le pays. Ces mines posées par l'UNITA, de manière aveugle, le long des routes et des sentiers ont, tueurs silencieux, non seulement causé la mort ou l'infirmité permanente de 90 000 personnes, mais également empêché le rapatriement des réfugiés et le retour des personnes déplacées, la fourniture d'une assistance à ceux qui en ont besoin et l'utilisation des terres pour la production agricole. Par conséquent, l'assistance immédiate apportée par la communauté internationale au Gouvernement angolais dans le cadre de ses activités de déminage permettrait certainement de créer les conditions de sécurité nécessaires à la libre circulation des personnes et des biens à travers le pays.

Je voudrais également saisir cette occasion pour remercier le Président du Comité des sanctions sur l'Angola, l'Ambassadeur Fowler, de son rapport complet et intéressant sur sa récente visite en Angola. Depuis la création du Groupe d'experts chargé d'étudier la question des violations des sanctions imposées à l'UNITA — et grâce à la détermination et au dévouement constants de l'Ambassadeur Fowler — des progrès ont été enregistrés dans le renforcement de l'application des sanctions contre l'UNITA. L'Ambassadeur Fowler bénéficie de tout l'appui du Gouvernement namibien.

Toutefois, des informations alarmantes font état de la poursuite de violations des sanctions décidées contre l'UNITA de la part de certains États Membres. Il appartient donc au Conseil de rester uni et ferme et de donner une réponse favorable au rapport du Groupe d'experts, qui sera présenté dans quelques semaines, concernant les mesures à prendre

contre ceux qui violent les sanctions du Conseil. Cela continue de poser un défi grave à l'autorité collective du Conseil de sécurité et donc à l'ensemble de la communauté internationale.

Les sanctions ont été efficaces dans d'autres contextes mais elles ont échoué contre l'UNITA. Je continue cependant de nourrir l'espoir que, grâce au consensus qui se dégage entre les membres du Conseil, les sanctions contre l'UNITA finiront par donner des résultats.

Le Président (*parle en anglais*) : Nous avons écouté avec beaucoup d'attention la déclaration de l'Ambassadeur de la Namibie, compte tenu de la proximité de son pays avec celui dont nous parlons aujourd'hui.

M. Yel'chenko (Ukraine) (*parle en anglais*) : Je tiens à exprimer notre profonde reconnaissance à l'Ambassadeur Fowler pour les efforts qu'il a déployés et pour l'excellent exposé qu'il a fait de sa récente visite en Angola.

Je tiens également à saluer chaleureusement le Vice-Ministre des relations extérieures de l'Angola.

Nous nous associons à la déclaration prononcée au nom de la troïka par l'Ambassadeur Lavrov de la Fédération de Russie, en particulier à la préoccupation profonde qu'il a exprimée concernant le sort des passagers des avions russe et ukrainien abattus au-dessus de l'Angola.

Monsieur le Président, il est tout à fait juste d'accorder une importance particulière à la question de l'Angola dans le cadre de cette initiative historique qu'est le «mois de l'Afrique» au Conseil de sécurité. Compte tenu des événements qui se sont produits au cours des derniers mois, il est essentiel que le Conseil non seulement revoie la situation d'ensemble en Angola, mais également reformuler sa propre politique à l'égard du conflit. Compte tenu de ce qui a été dit, j'aimerais exposer brièvement les vues de mon pays concernant les mesures que le Conseil pourrait prendre pour mieux contribuer, à ce stade, à l'objectif final qu'est le rétablissement de la paix et de la sécurité en Angola.

Premièrement, nous soutenons fermement que, lorsqu'il traite de la situation actuelle en Angola, le Conseil ne devrait jamais donner l'impression qu'il favorise les solutions militaires par rapport aux solutions politiques. Dans le même temps, il doit continuer de dénoncer les causes véritables de la reprise des combats en Angola, et nous sommes heureux de constater que, jusqu'à présent, cela a été fait en termes clairs. L'Ukraine entérine pleinement les accusations selon lesquelles la principale cause de la situation actuelle en Angola est le manquement de l'UNITA, dirigée par M. Savimbi, à respecter les obligations qui lui incombent en vertu du Protocole de Lusaka ainsi que les résolutions pertinentes du Conseil de sécurité.

Par ailleurs, nous sommes grandement encouragés par les déclarations du Président dos Santos indiquant qu'il continue de considérer que le Protocole de Lusaka comme une base valable pour le processus de paix. Cela montre bien, une fois de plus, que le Secrétaire général doit poursuivre ses consultations avec le Gouvernement angolais sur le rôle précis que l'ONU pourrait jouer pour faciliter la réconciliation nationale en Angola.

Deuxièmement, le Conseil doit tirer des conclusions pragmatiques du fait que les conditions humanitaires actuelles en Angola sont sans aucun doute les plus précaires du continent africain. L'Ukraine encouragera le Conseil à user de son autorité pour mobiliser les efforts internationaux afin de répondre aux besoins humanitaires urgents de la population angolaise. En même temps, nous sommes d'avis que le rétablissement de l'autorité de l'État sur le territoire occupé auparavant par l'UNITA éliminerait toutes les entraves aux activités humanitaires internationales en Angola. À notre avis, le Conseil devrait également adhérer à l'opinion exprimée par le Secrétaire général dans son rapport, selon laquelle les efforts déployés en vue d'améliorer la situation en matière de droits de l'homme auraient une incidence bénéfique sur la situation d'ensemble du pays.

Le renforcement de l'application des mesures prises contre l'UNITA, ainsi que l'a fort bien démontré le Président du Comité des sanctions sur l'Angola, est un autre aspect important où le Conseil est à même de créer une différence. L'approche dynamique adoptée par l'Ambassadeur Fowler a non seulement permis de réduire de façon substantielle la capacité de l'UNITA à poursuivre la guerre mais elle a également contribué à rétablir la confiance de l'Angola à l'égard des Nations Unies.

Pour sa part, l'Ukraine entend bien poursuivre l'assistance qu'elle apporte au Comité des sanctions sur l'Angola et au Groupe d'experts créé par la résolution 1237 (1999) du Conseil de sécurité. Je souhaiterais réaffirmer que leurs efforts vigoureux revêtent une grande importance pour le Gouvernement ukrainien et qu'ils devraient permettre, notamment, d'identifier les sources réelles de l'appui militaire et financier apporté à l'UNITA.

M. Hasmy (Malaisie) (*parle en anglais*) : Ma délégation se félicite du rapport du Secrétaire général, ainsi que des exposés du Secrétaire général adjoint, M. Prendergast,

et de l'Ambassadeur Fowler, et de la déclaration importante du Vice-Ministre des relations extérieures de l'Angola. Ma délégation se félicite également de la déclaration tout aussi importante faite par l'Ambassadeur de la Fédération de Russie au nom de la troïka.

Il est particulièrement consternant de voir que, bien que la catastrophe humanitaire en Angola figure parmi les pires situations de conflits dans le monde, les hostilités actuelles et leurs effets préjudiciables sur la population angolaise n'ont fait l'objet que d'une faible attention de la part de la communauté internationale. Nous convenons que les efforts faits en vue de régler définitivement ce conflit doivent passer avant tout par une application efficace des sanctions prises contre l'UNITA. Nous pensons également que, pour que l'UNITA participe à nouveau véritablement au processus de paix, M. Savimbi — qui est le principal responsable de la poursuite de la guerre — doit être totalement écarté.

Nous nous félicitons, à cet égard, du rôle dynamique joué par l'Ambassadeur Fowler du Canada, Président du Comité des sanctions créé par la résolution 864 (1993) du Conseil de sécurité, concernant l'application des sanctions prises contre l'UNITA. L'Ambassadeur Fowler revient tout juste d'Angola. Nous avons écouté très attentivement ses dernières conclusions concernant l'incidence des sanctions et nous envisageons très sérieusement d'adopter de nouvelles mesures pour durcir les sanctions en vue d'affaiblir davantage la capacité de l'UNITA à faire la guerre.

L'Organisation de l'unité africaine (OUA) et, en particulier, les pays de la Communauté de développement de l'Afrique australe (SADC) continuent de jouer un rôle important dans la recherche d'un règlement définitif de ce conflit grâce à leur appui politique au processus de paix et à leur coopération en vue d'une mise en oeuvre plus efficace des sanctions contre l'UNITA. La capacité de l'UNITA à poursuivre la guerre dépend de sa capacité à exporter ses diamants et à importer son carburant, ses munitions et ses armes. Toutes ces activités d'importation et d'exportation nécessitent des fournisseurs et des acheteurs étrangers, et ces biens doivent transiter par le territoire ou l'espace aérien des pays voisins de l'Angola. Nous sommes heureux que l'Ambassadeur Fowler examine ces questions avec l'aide des gouvernements et des institutions internationales, dont la coopération et la collaboration sont essentielles au bon fonctionnement du régime des sanctions.

Toutefois, comme d'autres membres du Conseil, nous restons convaincus que les sanctions contre l'UNITA ne sont qu'un moyen d'atteindre notre but, qui est d'obliger ce mouvement rebelle à participer de nouveau au processus politique fondé sur le Protocole de Lusaka, lequel reste le mécanisme le plus approprié pour trouver une solution durable au conflit en Angola. Nous ne pensons pas qu'une paix durable puisse être obtenue par des moyens purement militaires. L'histoire du long conflit angolais en porte témoignage. Le vent de la guerre peut tourner sur le terrain, mais la nature et les raisons fondamentales du conflit subsistent.

Il est donc indispensable de lancer un nouveau processus en vue de mettre en oeuvre l'accord de Lusaka. La crédibilité et la viabilité de ce processus dépendront de la participation non seulement des différents éléments de l'UNITA et du Gouvernement mais également de la société civile.

Les nouvelles initiatives indépendantes en faveur de la paix traduisent la profonde lassitude de la société angolaise à l'égard de la guerre et il ne faut pas l'ignorer. Ces initiatives offrent la possibilité d'encourager une culture de la paix qui est indispensable à toute solution durable du conflit en Angola et qui transcende les antagonismes, les luttes de pouvoir et l'influence entre les deux parties antagonistes. Nous estimons qu'il importe que les succès militaires remportés contre Savimbi soient suivis d'efforts plus énergiques pour apporter une solution durable jouissant du plein appui et de la participation de la société civile. Ceci est particulièrement important pour garantir le succès de la prochaine étape du processus de consolidation de la paix qui ne doit plus compter sur les victoires réalisées sur les champs de bataille pour obtenir des victoires à la table de négociation dans l'intérêt de l'unité et de la réconciliation nationales. À cet égard, nous rendons hommage au Gouvernement angolais qui a invité la société civile à jouer un rôle dans ce processus et à y participer.

Enfin, ma délégation se félicite de la désignation de l'Ambassadeur Gambari en tant que Conseiller spécial du Secrétaire général pour l'Afrique, et notamment sur l'Angola. Nous avons bon espoir que grâce à sa vaste connaissance des questions africaines et à ses talents diplomatiques tout aussi exceptionnels, il sera d'une grande aide pour le Secrétaire général.

M. van Walsum (Pays-Bas) (*parle en anglais*) : Ma délégation peut souscrire à l'intégralité du texte de la déclaration de la troïka tel que l'Ambassadeur Lavrov nous en a donné lecture. Et il est clair que nous souscrivons également à la déclaration de l'Union européenne. Ces deux déclarations réaffirment que l'UNITA, sous la direction de M. Jonas Savimbi, est responsable au premier chef du

conflit tenace en Angola du fait de son refus de respecter les obligations qui lui incombent en vertu du Protocole de Lusaka.

Dans ce contexte, nous ne pouvons que nous féliciter de l'extension de l'administration publique à la suite d'une opération militaire qui a été imposée par l'UNITA au Gouvernement. De même, nous rendons hommage au Gouvernement qui ne s'est pas laissé enivrer par les succès remportés sur le champ de bataille et qui continue d'être convaincu que seule une solution politique permettra le rétablissement de la paix en Angola. Le Gouvernement a fait preuve de sagesse en indiquant clairement qu'il considère que le Protocole de Lusaka demeure une base solide pour le processus de paix en Angola et en accordant à tous les partisans de Savimbi qui se rendraient aux forces gouvernementales le droit de mener des activités politiques.

Il pourrait cependant s'avérer nécessaire de demander au Gouvernement angolais de faire preuve de davantage de sagesse car il ne s'agit pas simplement d'autoriser des transfuges à jouer un rôle politique. Force est de reconnaître qu'en dépit de l'attitude lamentable de M. Savimbi, l'UNITA en tant que telle demeure un facteur incontournable dans la société angolaise et c'est une réalité dont il faut tenir compte dans le strict respect de l'intention initiale contenue dans le Protocole de Lusaka. Si le Gouvernement affirme que le Protocole de Lusaka demeure une base solide pour le processus de paix, c'est bien ce qu'il doit signifier. Toutes les parties devraient à présent s'attacher à rechercher une solution globale par la voie du dialogue.

Nous avons été satisfaits d'apprendre par le Vice-Ministre des relations extérieures de l'Angola, M. Chicoti, que l'Accord sur le statut de la Mission relatif au Bureau des Nations Unies en Angola a été ratifié aujourd'hui.

Nous approuvons le représentant de l'Ukraine qui a déclaré que le Conseil ne doit jamais donner l'impression qu'il privilégie les solutions militaires par rapport aux solutions politiques, et ma délégation ne se félicite pas souvent de succès militaires au Conseil. Mais si nous pouvons le faire aujourd'hui dans le cas de l'Angola, c'est parce que le Gouvernement est disposé à accepter la présence continue d'une division des droits de l'homme au sein de ce qui doit désormais s'appeler le Bureau des Nations Unies en Angola. L'argument le plus convaincant pour assigner à cet organe un mandat élargi et pour ne pas limiter ses activités à l'assistance humanitaire et à l'édification de capacités est que la surveillance des droits de l'homme est un élément essentiel, comme le dit le Secrétaire général,

> «pour la normalisation de la vie du pays et la poursuite d'un processus efficace de réconciliation nationale.» *(S/2000/23, par. 30)*

M. Listre (Argentine) (*parle en espagnol*) : Je voudrais avant tout saluer la présence parmi nous du Vice-Ministre des relations extérieures de l'Angola qui nous a présenté un exposé très clair et convaincant ce matin. Je voudrais également remercier le Secrétaire général de son rapport qui nous a été présenté par le Secrétaire général adjoint, M. Prendergast; ce rapport était également très instructif et utile pour notre débat.

Nous estimons que le régime des sanctions imposées à l'encontre de l'UNITA est un facteur très important dans la crise qui sévit en Angola. L'efficacité de ce régime est en relation directe avec l'évolution de la situation politique et militaire, ainsi qu'avec la confiance que le Gouvernement angolais peut placer dans l'action menée par l'ONU qui, à notre avis, a besoin d'être renforcée. Nous voudrions à cet égard souligner le travail accompli par l'Ambassadeur Fowler qui, depuis qu'il est devenu Président du Comité des sanctions il y a un an, a déployé des efforts énergiques pour accroître l'efficacité des sanctions, comme il l'a confirmé dans l'exposé clair et précis qu'il nous a fait ce matin au sujet de son voyage dans la région, et nous l'en remercions.

Nous voudrions exprimer notre préoccupation en ce qui concerne la situation militaire et en particulier le risque que le conflit ne dépasse les frontières de l'Angola. Nous rappelons ce que nous avons déjà dit à d'autres occasions, à savoir qu'il ne saurait y avoir de solution militaire viable à long terme. La solution doit être politique, elle doit être obtenue par le biais du dialogue et avec la participation de tous les secteurs, et en particulier de la société civile.

En ce qui concerne la situation humanitaire, il importe de remédier aux conditions difficiles dans lesquelles vit une grande partie de la population civile — on compte près de 2 millions de personnes déplacées dans le pays, essentiellement dans les régions éloignées. Nous sommes particulièrement alarmés par le nombre des victimes des mines antipersonnel qui sont pour la plupart des femmes et des enfants.

Tout cela signifie que l'assistance humanitaire doit être considérée comme une priorité par la communauté internationale qui devra répondre généreusement à l'Appel global interinstitutions des Nations Unies pour l'Angola de 2000.

Nous sommes favorables à une présence multidimensionnelle des Nations Unies en Angola et nous espérons que le Bureau des Nations Unies en Angola pourra être opéra-

tionnel dès que possible. Selon nous, une des priorités de ce Bureau devra être de poursuivre les programmes destinés à consolider l'administration de la justice et de faire preuve de vigilance pour permettre l'exercice réel des droits de l'homme.

Enfin, nous entendons apporter tout notre appui à l'Ambassadeur Gambari du Nigéria que le Secrétaire général vient de désigner comme Conseiller spécial pour l'Afrique, et notamment pour l'Angola.

Le Président (*parle en anglais*) : Je ne ferai qu'une observation pour clore la séance; elle porte sur l'unanimité très forte qui s'est dégagée ici aujourd'hui à l'appui des sanctions. Nous attendons très prochainement le rapport plus détaillé de l'Ambassadeur Fowler. Mon gouvernement fera tout ce qui est en son pouvoir, et plus encore qu'il n'a fait par le passé, pour faciliter ce processus lorsque l'Ambassadeur Fowler nous aura soumis tous les détails attendus. Je l'invite instamment à nous faire son rapport le plus vite possible, dans un délai d'un mois environ.

J'espère que le monde est à l'écoute. J'espère que ceux qui, au coeur de la jungle angolaise, mènent cette guerre inutile depuis si longtemps entendront ce message, si affaibli soit-il lorsqu'il leur parviendra, et comprendront que cette guerre ne profite à personne et qu'elle nuit au potentiel considérable qui est celui de la population angolaise.

En raison du manque de temps, je ferai parvenir mes propres observations à une date ultérieure.

La séance est levée à 13 h 10.